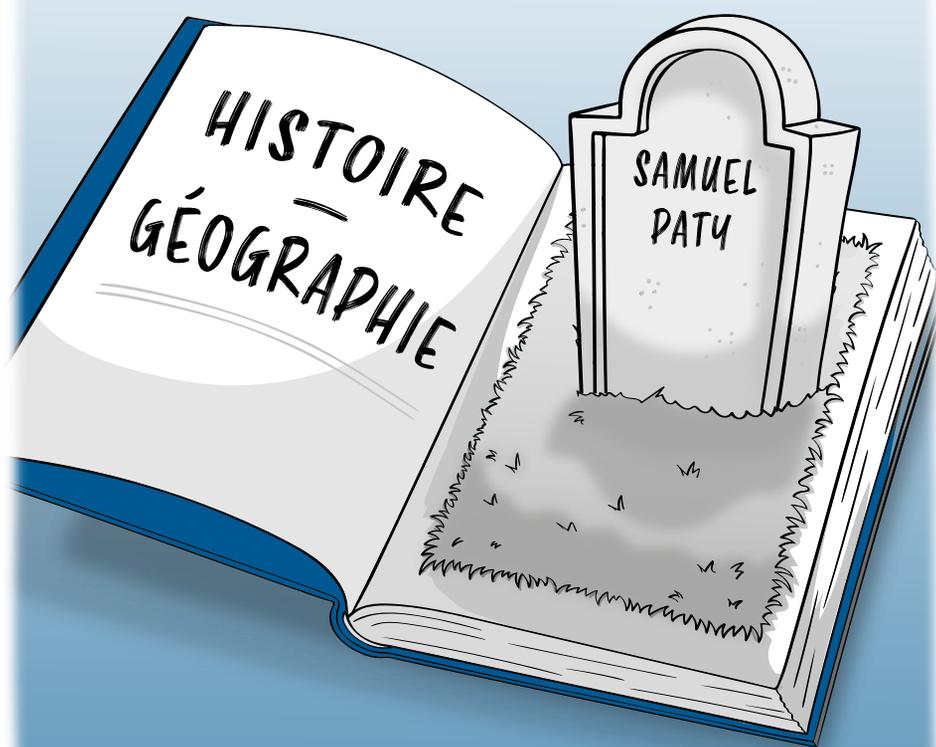


# L'Anjou laïque

N° 150 Journal de la Fédération des Œuvres Laïques de Maine-et-Loire - 3,60 € - Janvier, Février, Mars 2025

## HOMMAGE TARDIF, ENFIN !



Plop  
à Kanikr

**La liberté d'expression  
en question**..... p.3

**L'hydre  
religieux** ..... p.4

**Femmes,  
jusqu'à quand ?**..... p.5

**Louise  
Michel**..... p.6

**Le rôle  
de l'artiste** ..... p.8

**Fabrication du vin  
et antroposophie** ..... p.10

**Petite histoire  
du nom de famille** .... p.14

### *Également au sommaire de ce numéro*

Le plus pire ..... p.2  
L'archevêque pas content ..... p.7  
Edward Baran ..... p.8  
Sécurité sociale de l'alimentation ..... p.9  
Super-héritages ..... p.12

Communes nouvelles ..... p.13  
L214 menacé ..... p.16  
Haro sur les artistes ..... p.18  
Jeux ..... p.19  
Nouvelle ..... p.20



9 771245 093003 >

## Le plus pire

On a beau être lucide et pessimiste, on ne peut pas s'empêcher d'espérer quand même que le pire n'advienne pas. Mais vaines sont des espérances qui ne s'appuient sur rien de solide. Et, une fois de plus, c'est bien le pire, et même « le plus pire », si j'ose dire, qui est advenu. Mais, cette fois, on ne saurait mettre exclusivement en cause l'aberrant système américain, qui permet au vaincu dans les urnes d'être néanmoins proclamé vainqueur, comme en 2000 et 2016. Car, cette fois, la brute de milliardaire, battue de trois millions de voix en 2016, l'emporte de cinq millions de voix sur sa concurrente démocrate.

Il convient donc de dépasser la simple critique du système électoral pour aller au fond des choses : qu'est-ce que c'est que cette chose, gluante et innommable, que l'on nous présente comme « la démocratie américain », et même, parfois, comme un modèle de « démocratie » ? Comment est-il concevable que des êtres supposés pensants, des électeurs supposés équilibrés, puissent faire confiance à un individu aussi visiblement taré, à un milliardaire aussi dépourvu de toute espèce de scrupules, à un repris de justice et fauteur d'un coup d'État manqué qui aurait dû finir ses jours derrière des barreaux ? Comme personne, outre Atlantique, ne remet sérieusement en cause une organisation sociale aussi visiblement aberrante, ni un capitalisme aussi brutal, aussi outrancièrement fondé sur la surexploitation et le vol, il est fort à craindre que les mêmes causes ne continuent à produire les mêmes effets dans les décennies à venir... L'électeur moyen ne serait-il donc

toujours que cet « inexprimable imbécile » que déplorait Octave Mirbeau en 1888 ? Si tel était toujours le cas, il n'y aurait plus rien à espérer, et les élections ne seraient décidément plus qu'un vulgaire « piège à cons »... Pour moi, qui ai toujours voté depuis soixante ans, ce serait dur à avaler... Dans l'immédiat, qui va payer au prix fort ce triomphe d'un psychopathe avéré, qui, dans un véritable État de droit, n'aurait évi-



demment jamais eu le droit de se présenter à la magistrature suprême ? Les Américains les plus démunis, en premier lieu, bien sûr. Mais s'il en est beaucoup parmi eux à avoir voté pour un homme qui, loin de les cacher, ne cessait d'étaler ses tares, ses turpitudes, son ignorance et sa brutalité, qui constituent autant d'arguments de vente, je n'aurai garde de les plaindre. Tant pis pour eux d'avoir été aveugles à ce point ! Mais il est des peuples totalement innocents qui sont déjà les victimes désignées du nouveau tyran :

\* Le peuple ukrainien, au premier chef. Complice de Poutine, qui lui a fait gagner

les élections de 2016, Trump va interrompre tout soutien militaire à l'Ukraine et œuvrer à une prétendue « paix » qui gèlerait le front actuel : cela permettrait à Poutine de s'emparer de 20% du territoire ukrainien (Crimée comprise) et condamnerait des millions de citoyens ukrainiens à devenir les esclaves russifiés du tsar sanglant. Forte est la responsabilité de Biden, qui n'a pas autorisé l'armée ukrainienne à

gagner la guerre et à parvenir enfin à une paix juste. Mais le pire est à venir.

\* Ensuite, le peuple palestinien et le peuple libanais. Certes, Biden n'a mis en œuvre que peu de moyens au service d'un cessez-le-feu à Gaza et au Liban, mais du moins prétendait-il y aspirer et pouvait-on espérer quelque chose. Trump, lui, n'a pas de ces scrupules et apportera tout son soutien à

la politique génocidaire de son complice et admirateur Netanyahu, qui a désormais toute latitude.

Ce nouveau triomphe de l'extrême droite est vraiment un cauchemar. Est-il encore possible d'y faire barrage ? Ou bien l'espérance ne serait-elle plus qu'un miroir aux alouettes ?

appel pas forcément inutile : Poutine et Trump, en 2018, ont été les deux premiers invités d'horreur du Grand Morpion, dès sa montée sur le trône... Vous avez dit « complice » ?..

*Pierre Michel*

Vite dit

## Créationnisme

J'attendais dans le cabinet de l'ophtalmologue que mon épouse sorte de sa consultation quand il est venu s'asseoir près de moi. Un vieux monsieur, cheveux blancs sous un chapeau de paille, ce qui m'a paru étrange : nous étions fin octobre. Après quelques mots, alors que je ne demandais rien il évoqua son état de santé ; que dire ! Il sortait de chez le médecin. Puis brutalement l'affirmation : vous êtes évolutionniste ? Qu'est-ce que cette question venait faire ici ? Aussitôt le voilà tentant de me

convaincre, étalant une science parallèle sortie tout droit des thèses créationnistes. Le déluge, point de départ de sa théorie, la Bible qui est un puits de vérité, et le grand danger qui nous menace et qui devrait m'inciter à changer de point de vue. Je ne suis pas scientifique cependant j'ai un peu de jugeote et de connaissances : j'ai réfuté un à un ses arguments. Dieu n'est-il pas un bon père de famille dont la progéniture a été pervertie par son grand ennemi le diable ? Ce serait drôle s'il acceptait d'ou-

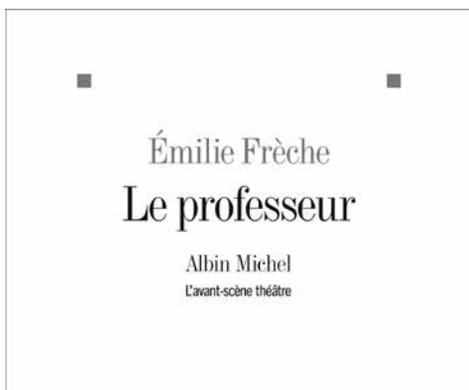
vrir les oreilles. Malgré toute ma bonne volonté je n'ai pu ébranler ses convictions. Il sortait de chez l'ophtalmologue et visiblement on ne lui avait pas rendu la vue. Pour finir, passant outre nos divergences je l'ai reconduit au centre-ville. J'ai semble-t-il agi en parfait laïque et je crois qu'il plaidera en ma faveur au cas où ses élucubrations se concrétiseraient et que tous les diables de la terre mettraient fin à mon innocence.

*J. E.*

# La liberté d'expression en question

**S**amuel Paty a-t-il eu tort de montrer une caricature de Charlie Hebdo à ses élèves dans un cours sur la liberté d'expression ? Quelques lecteurs de l'Anjou laïque ont dû se poser la question ; l'un des dessins soumis à la réflexion était 'trash'.

En reprenant une caricature de Charlie Hebdo, Mahomet était nu avec une étoile dans le derrière, mais pas celle de David. À ce jour, je ne sais si le procès commencé début septembre tranchera sur ce point (tort ou non). Pour être plus au clair, je me suis procuré deux livres. D'abord celui de Mickaëlle Paty écrit à la première personne, mais secondée par Emilie Frèche<sup>1</sup>, écrivaine et scénariste. Puis, immédiatement après, justement celui d'Emilie Frèche. Le premier, *Le cours de monsieur Paty*, est un document qui se veut factuel ; le second, *Le professeur*, est un scénario construit de faits, les uns avérés, les autres imaginés.



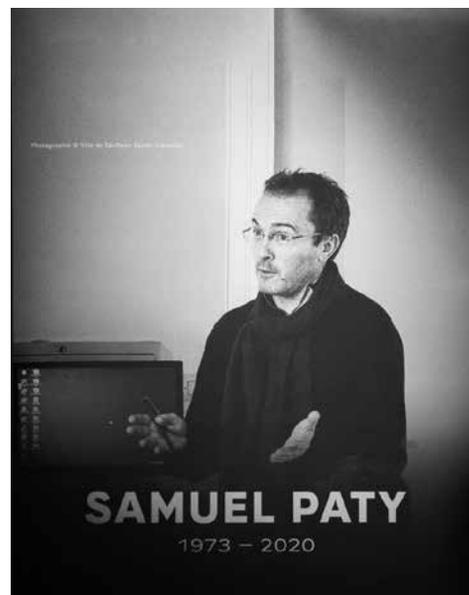
Si ces lectures m'ont rappelé et précisé le déroulé de l'événement qui a abouti à un crime barbare, elles n'ont pas changé mon premier point de vue sur cette dramatique affaire. J'ai immédiatement écarté la faute professionnelle. À juste titre, puisque je le sais maintenant, Samuel Paty se référait au site Eduscol sous tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, lequel, pour illustrer la liberté d'expression, autorisait l'utilisation des caricatures de Charlie Hebdo. Si la liberté d'expression doit être pleine et entière et non un succédané banal, la ca-

ricature de Mahomet était un choix judicieux. Cette liberté pour être totale n'a pas à se soumettre, ni à respecter des dogmes religieux. De plus, comme l'indique sa sœur « *Samuel n'a pas fait l'éloge de la caricature, il a défendu la liberté d'en dessiner une.* » Les élèves pouvaient la désapprouver. Ceci étant, un enseignant, dans la mesure du possible, doit veiller à ne pas froisser les élèves. Ce fut l'intention de Samuel Paty. Il demanda à ses élèves (sans exception) ceux qui ne souhaitaient ne pas voir les caricatures. La première fois ceux qui avaient refusé sont sortis de la classe accompagnés par une aide à la vie scolaire, la deuxième fois, cette personne n'étant pas présente, il leur fut demandé de détourner le regard. À la limite, le référent laïcité dépeché au collège aurait pu reprocher à Samuel Paty de ne pas avoir eu l'audace d'assumer son choix pédagogique devant toute la classe. Eh bien non, il rappela la lettre de Jules Ferry aux instituteurs de 1883. Cette lettre circulaire stipule : « *Si parfois vous étiez embarrassé pour savoir jusqu'où il vous est permis d'aller dans votre enseignement moral, voici une règle pratique à laquelle vous pourrez vous tenir. Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment* ». Cette référence indique clairement le parti pris. La parole du parent l'emporte sur celle du professeur. Qu'il soit *honnête et de bonne foi*, quand vous avez la trouille, devient secondaire. La principale, à l'insu de Samuel Paty, avec la peur d'une manifestation devant son collège, eut une attitude un peu semblable. Par crainte que cette menace soit exécutée, dans la fiche de signalement au Rectorat, elle indique que Samuel Paty est *auteur de faits dont un groupe d'élèves aurait été victime*. Il faut savoir que l'initiateur du chantage était le père d'une élève à l'origine d'une dénonciation mensongère à l'encontre de Samuel Paty. Pour la bonne et simple raison qu'elle était absente du cours. Ce père vindicatif lors de la rencontre avec la principale était accompagné d'un islamiste fiché S. Lors du procès ce père devrait avoir des difficultés à convaincre qu'il n'était pas informé du mensonge éhonté de sa fille. Et même s'il l'ignorait, *honnête et de bonne foi*, comme le voulait Jules Ferry, il aurait dû essayer de se renseigner

avant d'alerter et d'inonder les réseaux dits sociaux.

## Un professeur isolé

Abandonné, par ceux qui devaient le protéger, Samuel Paty le fut aussi par certains de ses collègues. Deux au moins, l'un par jalousie parce qu'il espérait récupérer la mission de référent culturel attribuée à Samuel Paty. L'autre (c'était une femme)



parce qu'elle n'aurait pas osé prendre ce « risque ». Et, au lieu de saluer un courage qu'elle n'eût pas, elle désapprouva. Le métier d'enseignant n'exempte pas la mesquinerie.

Principale et référent, eux, ont voulu éviter les vagues et les reproches probables qui en auraient découlé de leur hiérarchie. D'ailleurs, c'est le Ministère de l'Éducation nationale qui est accusé.

Dans ce climat malsain, le mensonge de la jeune fille, pourtant réputée provocatrice, ne fut pas révélé. La vérité éclata trop tard pour éviter une fin barbare. Samuel est mort atrocement et, il est à craindre que son courage avec lui se soit éteint. Quel enseignant maintenant, pour illustrer la liberté d'expression osera utiliser des caricatures pouvant froisser des croyants ?

Désormais, le collège porte le nom de Samuel Paty. C'est un hommage tardif, mais mieux vaut tard que jamais.

*Jack Proult*

1- Les deux livres sont édités par Albin Michel

# L'Hydre religieux

**À la fin des années 70, j'ai été nommé dans un collège de la campagne normande. L'année précédant ma nomination, un des professeurs de français de cet établissement avait eu des ennuis parce qu'il avait fait étudier à ses élèves de troisième, des extraits d'un roman de Boris Vian.**

La cabale contre lui était menée par un hobereau local, élu municipal, catholique traditionnaliste et tenant de la droite dure. L'enseignant avait bénéficié d'une solidarité sans faille de ses collègues et des organisations syndicales. Malgré une désagréable convocation à l'Inspection académique, l'affaire avait été vite pliée au grand dam des fanatiques qui n'entendaient pas renoncer à gouverner nos vies, et dans ce cas, nos lectures.

Ce combat réactionnaire de catholiques rancés apparaissait alors clairement à la quasi totalité du milieu enseignant, et à une bonne partie de la société française comme une des dernières convulsions de l'hydre

les idées athées, laïques et tout simplement démocratiques sont sur le reculoir dès qu'on parle de religion. Cette chronique ne veut pas revenir sur l'affaire en elle-même, mais seulement sur les déclarations des collègues de Samuel Paty qui se sont officiellement « désolidarisés » de lui. Ils le regrettent aujourd'hui<sup>1</sup>... Quand aux autres, pour pas mal d'entre eux, ils ont rentré la tête dans les épaules et regardé ailleurs, ce qui n'est pas beaucoup plus glorieux.

Samuel Paty, loin, très loin des mensonges déversés sur les réseaux sociaux parlant de maltraitance, avait proposé aux élèves qui ne voulaient pas regarder les caricatures de Charlie Hebdo, de fermer les yeux ou de sortir de la classe. C'est cette proposition qu'ont condamnée ses collègues, le laissant bien seul face à l'offensive des fanatiques religieux.

Sans nul doute, si Samuel Paty a agi ainsi, c'est que la pression religieuse se faisait déjà sentir partout, y compris dans les établissements scolaires publics. La loi, les programmes, son intelligence pédagogique

lui donnaient le droit de se passer de cette précaution, mais peut-être pas le rapport de forces qu'il sentait autour de lui. Un choix de résistant, en milieu hostile. Le jugement de ses collègues est clair : un enseignant ne doit pas se mettre dans cette situation, même si éveiller l'esprit critique est une des missions de l'Éducation Nationale. Visiblement pour eux et elles, aujourd'hui, cette critique ne doit pas s'appliquer à la religion. On le sait bien, la « liberté » revendiquée par les parents qui ont lancé la campagne de haine sur les réseaux sociaux est une : « sommation à la « liberté » des cultes (...) (qui) n'est jamais comprise comme la liberté des individus à disposer de leur propre spiritualité mais bien comme la liberté de ces organisations à régir la vie de leurs fidèles... »<sup>2</sup>. On pourrait ajouter, en attendant de régir celle de la société tout entière.

Ainsi l'haleine empoisonnée de l'Hydre, relayée par des politiques plus ou moins bien intentionnés, même dans le camp « progressiste », a fait des ravages en instillant peu à peu cette idée dans la société : critiquer la religion, c'est critiquer les



croissants et les insulter. Pourtant : « Définir comme le droit d'une personne, la prétention qu'elle peut émettre d'interdire toute mise en cause de ses convictions religieuses, c'est à l'évidence ouvrir la voie à une sorte d'ordre moral. »<sup>3</sup>

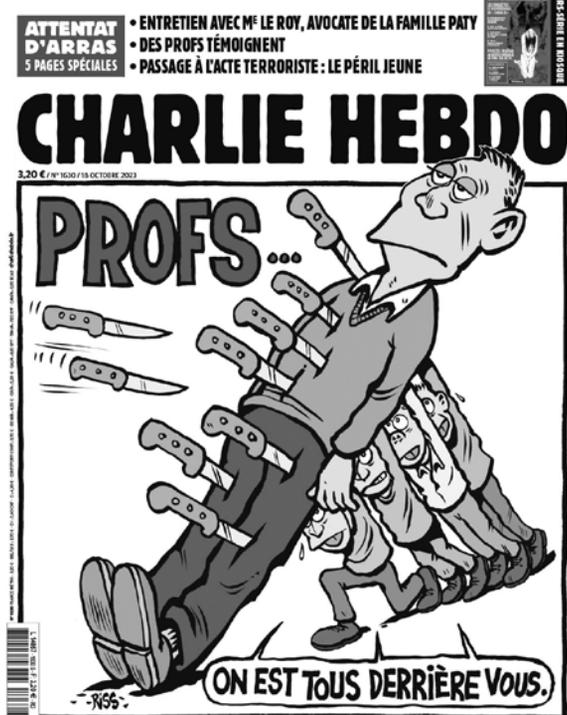
C'est la leçon que nous devons tirer du procès Samuel Paty, pour qu'il ne soit pas mort pour rien. Son courage doit nous servir d'exemple et nous devons faire vivre, sans faiblir, son combat contre l'obscurantisme.

*Dominique Delahaye*

1 - Mathilde Goanec : Procès Samuel Paty : « S'il était là, je lui demanderais pardon d'avoir été si dur » Médiapart 13/11/2024

2 - Jean-Loup Adénor & Thimothée de Rauglaudre « Le nouveau péril sectaire »

3 - Henri Pena-Ruiz « Dictionnaire amoureux de la laïcité »



religieux. Aucun d'entre nous, n'aurait à l'époque imaginé que l'esprit libertaire de Mai 68, n'avait que donné un mal de crâne passager au terrible monstre, et que ses multiples têtes allaient de nouveau cracher leur haleine empoisonnée.

Les débats du procès de l'assassinat de Samuel Paty mettent en lumière à quel point

# Femmes en Afghanistan, en Iran, et ailleurs : jusqu'à quand ?

## *Jusqu'à quand ?<sup>1</sup>*

*Recouverte de l'ignoble chadri, chacune de nous porte le noir du deuil*

*Jusqu'à quand toute cette ignominie faite aux femmes ?*

*Jusqu'à quand ? ...*

**Mastoura Afghân**

## **Femmes en Afghanistan, 2024**

En Afghanistan, la poésie n'est pas un genre inconnu, même pour les femmes. Ces vers sont le début du *Jusqu'à quand* de Mastoura Afghân, compilé dans *Le cri des femmes afghanes*, une anthologie qui rassemble les textes de quarante et une poétesses afghanes.

Dans la postface, Leili Anvar, spécialiste de la poésie persane, écrit « *L'un des points communs entre toutes ces femmes est leur foi dans la parole poétique comme arme de résistance, espace de liberté, moyen d'action* ».

En 2024, les petites filles et femmes afghanes, interdites d'instruction, mourront-elles dans les temps obscurs qui leur sont réservés, encore utiliser la parole poétique comme arme contre les Talibans ? Car les Talibans, depuis trois ans revenus au pouvoir, n'ont de cesse de multiplier les interdits à l'encontre des femmes. Leur projet : parvenir à leur effacement en tant qu'êtres humains. Le symbole de cet écrasement est la burqa, que doivent porter ces femmes sans droits. Les talibans viennent de promulguer une série de règles morales qui leur interdisent, entre autres choses, de s'exprimer en public ou de regarder les hommes. Ce sont désormais quasiment tous les aspects de la vie des Afghans, sociale et privée, et en premier lieu celle des Afghanes, que cette nouvelle législation de 35 articles entend contrôler, dans une interprétation ultra-rigoureuse de la charia (loi islamique). *"Le seul droit qu'on nous laisse, c'est de respirer. Et encore..."*, proteste sur France Culture Hamida Aman, fondatrice d'une radio éducative à destination des Afghanes.

Les pays occidentaux ont dénoncé cette nouvelle législation, mais sans remettre en cause le régime qui garantirait une forme de stabilité à la région.

## **Femmes en Iran, 2024**

En Iran, la femme n'est pas contrainte à la burqa. Mais dans cet état théocratique, dont la loi se fonde aussi sur la charia, c'est le port du hijab qui est la préoccupation centrale des Iraniennes. Le respect du port de ce vêtement est contrôlé par la police de la

moralité, dont la violence peut provoquer la mort.



Le 13 septembre 2022, Mahsa Jina Amini, étudiante de 22 ans d'origine kurde, est arrêtée à Téhéran par cette police des mœurs qui lui reproche de mal porter son voile. Selon des témoins, la police l'a poussée dans un fourgon et l'a frappée, ainsi que son frère, avant de la conduire dans un centre de détention. Frappée de nouveau, en particulier à la tête, elle tombe dans le coma. Transportée à l'hôpital, elle y meurt trois jours plus tard, le 16 septembre 2022. Sa mort déclenche le mouvement « *Femme, Vie, Liberté* » dans tout le pays, auquel les pouvoirs publics iraniens réagissent très violemment. Selon des ONG, la répression de *Femme, Vie, Liberté* a provoqué plus de 500 morts, des arrestations par milliers, des blessures en particulier aux yeux pour des centaines d'autres.

En novembre 2024, Ahou Daryaei, 30 ans, étudiante dans la prestigieuse université d'Aza, se dévêt en signe de protestation contre le harcèlement des Gardiens de la révolution qui lui reprochaient de ne pas porter le voile correctement et lui déchirent ses vêtements; elle réagit en se déshabillant partiellement et en s'asseyant ou déambulant dans la cour de l'université pour protester.

Arrêtée par la milice, elle pourrait être détenue dans un établissement psychiatrique. Les conséquences de son geste peuvent aller jusqu'à la mort.

## **Femmes en France, 2024**

La France vit sous le régime d'une *République indivisible, laïque, démocratique et sociale*. Le concept de laïcité est organisé par la loi de 1905.

Cette loi n'est pas une loi contre les religions. C'est une loi de liberté. Avec elle, la France est un des pays les plus libéraux au monde en matière de religion et de liberté de conscience.

Elle ne réserve en réalité que deux domaines dans lesquels les religions, au travers des signes qui leur sont liés, ne sont pas autorisées : la fonction publique et l'école. Mais il est tout à fait légal d'exercer sa religion dans les rues de n'importe quelle ville française, légal d'y porter le voile, légal de ne pas le porter. Aucune femme en France ne peut être poursuivie, si son visage reste découvert, pour un voile mal ajusté.

La vidéo montrant Ahou Daryaei déambuler en petite tenue dans la cour de son université a fait le tour du monde. Le courage de la jeune iranienne a été salué en Occident de façon quasi unanime.

La polémique est venue de Sandrine Rousseau, députée écologiste et néo-féministe, qui a déclaré : « *Notre corps, et tout ce que l'on met -ou pas- pour le vêtir, nous appartient. Force aux Iraniennes, aux Afghanes, à toutes celles qui subissent l'oppression* ». Comme l'a dit Sofia Aram sur France Inter, la députée a réussi l'exploit de mettre sur le même plan la barbarie des dictatures islamiques et la République française qui protège l'école du prosélytisme et les jeunes filles de l'asservissement religieux.

Voici comment a réagi Marjane Satrapi, artiste franco-iranienne connue pour sa BD « *Persépolis* » : « *Depuis quand le voile est-il devenu synonyme d'émancipation ? [...] à force de ne pas vouloir être accusée de raciste, vous jouez le jeu des fanatiques [...] Que vous ne compreniez pas la situation et que vous soyez bête, ok, tout le monde a le droit d'être con... mais à ce moment-là, il vaut mieux se taire.* »

Mme Rousseau n'a pas apprécié le vocable utilisé à son encontre par Mme Satrapi. Pourtant, en existe-t-il d'autres ?

**J Luc Veillé**

1 - Intégralité de la poésie disponible sur le blog de l'Anjou laïque : anjoulaïque.blogspot.com

PS 1: Que vont devenir les droits des femmes dans la Syrie libérée du dictateur Bachar al-Assad ?

PS 2 : En Iran, une récente nouvelle loi sur le port obligatoire du voile intensifie l'oppression des femmes et des filles.

# Louise Michel institutrice

**P**ersonnage haut en couleur à qui on attribua de nombreux surnoms : la Bonne sœur des pauvres, la Vierge rouge, la Pétroleuse, la Femme héroïque, la Sainte de l'anarchie, la Jeanne d'Arc du socialisme ; des surnoms qui révèlent la passion, parfois excessive, qu'elle a exprimée dans tous ses engagements. On connaît surtout son engagement dans la Commune. Mais on parle peu de sa carrière d'institutrice choisie dès ses vingt ans. Marie-Hélène Baylac, historienne, répare cet oubli dans une dernière biographie très détaillée : « Louise Michel »

« Je suis ce que l'on appelle une bâtarde » éduquée

La vie de Louise démarre sous de mauvais auspices : née en 1830 du viol d'une domestique Marie-Anne Michel par le fils ou le maître du château ? Par contre la châtelaine Madame Demahis gardera Louise et sa mère au château de Vroncourt, attitude généreuse et peu courante à l'époque. Pour Louise la campagne de Vroncourt (Haute Marne) fut son terrain de jeu durant sa jeunesse avec son cousin Jules (petit-fils de



Louise Michel

Mme de Demahis). De cette vie au grand air Louise gardera sa passion pour la nature et les animaux chiens chats. Elle est éduquée non comme une paysanne mais comme les Demahis le feraient avec leur propre enfant et avec affection. Très tôt elle apprend à reconnaître les lettres avec sa « grand-mère Demahis » puis elle va à l'école du village. Vroncourt, village d'une centaine d'habitants, qui s'est doté d'une école bien avant que la loi Guizot, de 1833,

ne soumette les communes de plus de trois cents habitants à l'obligation d'entretenir une école primaire (pour les garçons) Le grand père Demahis châtelain et maire du village n'est pas étranger à cette démarche, conscient de l'importance de l'alphabétisation des enfants de sa commune. C'est un homme des Lumières qui a lu Rousseau, Voltaire et les encyclopédistes. Il lui raconte les luttes pour la première République, lui ouvre sa bibliothèque et la guide dans ses lectures. Fascinée par Victor Hugo, elle lui envoie ses premiers poèmes. Ils correspondront jusqu'à la disparition de Victor Hugo en 1885. Elle résume sa jeunesse ainsi : « *La solitude, la grande liberté de mon enfance, les légendes, les bribes de sciences braconnées un peu partout, tout cela devait m'ouvrir l'oreille à toutes les harmonies, l'esprit à toutes les lueurs, le cœur à l'amour et à la haine, tout s'est confondu dans un seul chant, dans un seul rêve, dans un seul amour : la Révolution* ». Les Demahis pensent à son avenir : le mariage ? Ils la laissent choisir. Elle reçoit ses prétendants avec humour : « *Deux êtres ridicules qui voulaient choisir une fiancée toute jeune et la faire repêtrer comme une cire molle pendant quelques années avant de se l'offrir en holocauste* » Déjà féministe elle ne se voit pas l'esclave d'un homme épousé sans amour. La famille Demahis qui l'entoure disparaît et à 20 ans elle n'est plus la demoiselle Demahis mais Louise Michel, avec un héritage assez conséquent laissé par les Demahis. Elle décide de devenir institutrice, sa mère Anne Marie Michel préférerait la voir cuisinière pour gagner deux fois plus, mais Louise, déjà cultivée, est avide de savoirs et non de biens matériels.

## Institutrice libre

Pour exercer le métier d'instituteur dans une école libre ou communale il fallait avoir un brevet de capacité, et un certificat de bonne conduite donné par le Curé ou par le Maire, ainsi qu'une autorisation d'exercer, accordée par le recteur d'académie. En 1851 elle obtient son brevet de capacité pour exercer le métier de sous-maîtresse dans une « école libre de jeunes filles » Ne voulant pas prêter serment au Second Empire, elle n'a pas d'autre choix dans ce village de haute Marne, qui avait déjà une école communale. Mais sa liberté d'esprit et ses manières choquent les esprits bien-pensants du village qui la dénoncent. Cependant ses bonnes relations avec ses supérieurs jouent en sa faveur. Les Maires

affirment que « *sa conduite n'a donné lieu à aucune plainte, elle a joui de l'estime générale, elle n'a fait paraître aucun écrit politique, elle ne s'est signalée que par des actes de dévouement* ». L'enseignement rapportant peu elle doit donner des leçons après la classe pour arrondir ses revenus. Puis c'est à Paris qu'elle ambitionne d'aller dès 1856. Elle développe une activité pédagogique, mais aussi littéraire et politique en collaborant avec les journaux d'opposition. Contemporaine des figures socialistes importantes du XIX<sup>e</sup> siècle, qui ont marqué l'histoire de l'instruction en France : Émile Combes, Jules Ferry.

Elle pratique « *l'éducation intégrale c'est-à-dire un enseignement actif et concret afin de développer toutes les aptitudes de l'enfant intellectuelles, physiques et affectives* » Comme Charles Fourier, elle dénonce « *l'éducation civilisée (qui) comprime et dénature les facultés de l'enfant* ». Si dans les beaux quartiers des grandes villes l'enseignement primaire libre est assuré par des congrégations religieuses catholiques à Paris les écoles tenues par des laïcs se multiplient dans les quartiers populaires, comme à Montmartre. Les parents de ses élèves sont des ouvriers, des boutiquiers aux revenus modestes. Généreuse la « bonne Louise » n'hésite pas à renoncer à l'écolage de familles pauvres, parfois moins pauvres qu'elle-même. L'instruction populaire étant sa passion dominante, après la classe elle s'occupait des adultes à instruire et à moraliser sans aucune rétribution. Trois fois par semaine elle donne des cours de dessin de littérature, de géographie dans une école professionnelle, gratuitement. En 1861 elle publie une brochure sur l'éducation des « anormaux » « *Plus d'idiots, plus de fous* » « *Pour éduquer l'idiote et guérir le fou il faut chercher au plus profond de l'âme de chaque malade ce qui l'a conduit à la folie, y trouvant le plus souvent la misère et l'injustice* »

En 1869 Louise signe le Manifeste de la société des droits des Femmes : « *égalité d'instruction pour les deux sexes, égalité d'accès au travail, égalité pour les femmes mariées et une rémunération suffisante pour toutes, afin de mettre fin à la prostitution* ». Revendications qui sont encore d'actualité. Pendant la Commune elle prolonge son combat en faveur de l'éducation populaire et en revendiquant la participation des femmes à l'action politique. Elle-même sera sur les barricades fusil à la main. Ce qui lui vaut d'être arrêtée et jugée. Déportée en Nouvelle Calédonie de 1873 à 1880.

Elle arrive pendant une période sombre pour les Canaques : les Français prennent possession de cette île. Repoussés dans les hautes vallées de la chaîne sur des terrains pauvres, les Canaques sont décimés par les maladies importées par les colons (il y avait 32 000 Canaques en 1860, et 24 000 en 1878). Là-bas elle prend vite la défense des Canaques contre la spoliation coloniale. Malgré les avertissements, elle part à la rencontre d'une tribu. Prouvant son esprit d'adaptation et sa détermination pour aider les plus démunis, elle apprend les différents dialectes lui permettant de communiquer avec les Canaques. Elle peut parler avec eux des misères et des luttes. Puis elle se lie d'amitié avec un Canaque. Elle lui apprend à lire, à calculer. Lui, conte les légendes de sa tribu, les voyages aventureux, les épopées guerrières. Louise recueille et transcrit ces récits, qu'elle publiera à Paris en 1885 « Légendes et chansons de gestes canaques ». C'est à Nouméa qu'elle reprend son métier d'enseignante, d'abord auprès des enfants de déportés (notamment des Algériens), puis dans les écoles de filles.

Dans ses mémoires en 1886 elle définit son métier d'instituteur : « *La tâche des instituteurs, ces obscurs soldats de la civilisation, est de donner au peuple les moyens intellectuels de se révolter* » ; Louise Michel restera sept années au total en Nou-



velle-Calédonie, où elle aura créé le journal *Petites Affiches de la Nouvelle-Calédonie*. Rentrée à Paris en 1880 elle reprend ses activités politiques, toujours militante. Elle participe au groupe du *Droit des Femmes* avec ses amies André Léo (alias Léonide Champseix) et Maria Deraismes. Elle œuvre pour aider les ouvrières à vivre de leur travail et lutte contre la prostitution en tant que secrétaire à la Société Démocratique de Moralisation. Elle fonde le journal le « *Libertaire* » avec Sébastien Faure. C'est une rebelle qui rejette les classes, les institutions oppressives telles l'Église ou l'école traditionnelle. Donnant des conférences partout en France, épuisée, elle meurt en 1905 à Marseille d'une pneumonie. Ses obsèques seront suivies d'une foule immense

*Catherine Battreau*

Vite dit

## L'Archevêque pas content !

Pour la deuxième fois Toulouse est le théâtre d'un opéra à ciel ouvert, gratuit. En 2018 « le Gardien du Temple » avait attiré près de 900 000 spectateurs. Le Maire de Toulouse Jean Luc Moudenc a souhaité poursuivre l'aventure en confiant à François Delarosière directeur artistique de La Machine un nouvel opus : « la Porte des Ténèbres » animée par trois machines : Astérior le Minotaure, Ariane l'Araignée géante et Lilith femme scorpion la gar-

dienne des ténèbres. En 2024 c'est plus d'1,3 million de spectateurs qui ont suivi l'opéra du vendredi soir au dimanche. Mais cela n'a pas été apprécié par tout le monde. Les Églises catholique comme protestante ont fait part de leurs craintes à voir ce spectacle « ténébreux » défilé dans les rues du centre de Toulouse. L'Archevêque de Toulouse Monseigneur Guy de Kerimel, bien que reconnaissant les prouesses du spectacle, a béni l'église Sacré-Cœur et la ville pour la

« protéger, afin que Dieu puisse répandre son amour sur le péché, sur le mal, sur la mort, le message de ce spectacle me semble très dommageable pour le temps que nous vivons, nous sommes dans un monde en souffrance ». Le clergé Toulousain sévit contre les brebis égarées pour les protéger. Ne vous moquez pas les mécréants !

*Catherine Battreau*



## Edward Baran

Parler d'un peintre et de sa peinture est une expédition en terre inconnue, le pays de la créativité et de l'imaginaire. L'artiste s'efface, sa peinture parle pour lui et Edward Baran n'échappera pas à cette réalité. Mais avant qu'il ne soit consacré et intègre l'histoire de l'art du XX<sup>e</sup> j'aimerais vous parler de mon ami décédé en 2021 à l'âge de 87 ans.

Né en Pologne il est arrivé en France en 1966. Après plusieurs années passées dans le Sud, il vient enseigner à Angers en 1980. Il restera habiter à Blaison-Gohier jusqu'à son décès.

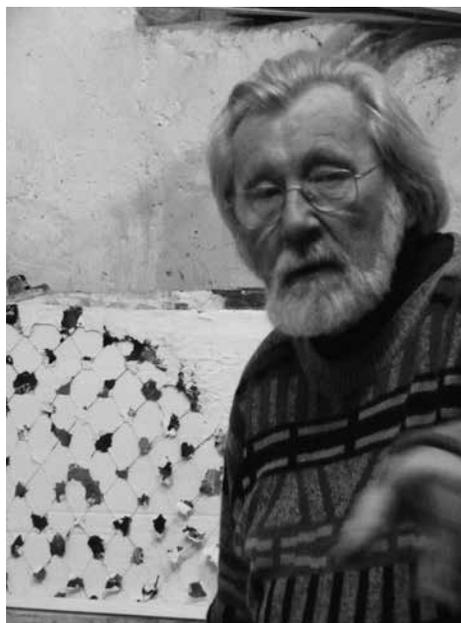
J'ai vu son travail pour la première fois à Beauvais en 1989, musée de la Tapisserie et lorsque je l'ai rencontré chez lui dans les années 2000, il avait paru surpris que je le connaisse depuis si longtemps.

Le contact avait été chaleureux et je l'ai revu à de multiples reprises ensuite.

Sa maison atelier est une maison ancienne, possédant un charme certain, à laquelle s'adosse un moulin désaffecté dans lequel il travaillait. Un moulin sans aile pour lui permettre de s'évader dans ses œuvres. Edward aimait aussi travailler à l'extérieur, sous un auvent ou carrément en plein air.

Une visite chez Edward Baran était un mo-

ment de joie. En compagnie de son épouse Maria, il recevait dans son salon, cuisine, salle à manger devant une cheminée où couvaient bien souvent des braises. Cela



donnait au lieu chaleur et connivence. Un tigre, peluche géante trônait sur le canapé et nous regardait boire un thé arrosé ou bien, en été dans le jardin un verre de rosé. Puis nous allions voir les œuvres.

Edward Baran a commencé par la tapisserie, technique qu'il fera évoluer vers la peinture en plusieurs périodes. Tout d'abord peindre comme on tisse et ça donne des toiles tressées, étranges, en lien avec les recherches des artistes Support/surface. Puis une simplification de son travail quand il limite les trames à un filet, réseau de fils sur lesquels il plaque d'abord du papier qu'il peint et dont il soustrait avec ses doigts, arrachage méticuleux et violent, des fragments pour ne laisser que des traces accrochées aux nœuds. C'est le style que nous connaissons le mieux et un catalogue édité par le Musée des Beaux-Arts d'Angers à l'occasion d'une grande exposition en 2013 vous donnera plus d'informations.

Puis son œuvre prend une autre dimension, il n'est plus question de soustraire mais dorénavant de boucher les manques, de peindre sur papier ou sur toile à partir des matrices de ses anciens papiers déchirés. La boucle est bouclée, la démarche artistique complète : Edward Baran était un grand artiste et sans aucun doute un des meilleurs de sa génération.

*Jacky Essirard*

## Rôle de l'artiste dans la société

L'entretien que j'ai eu avec Jack Proult (Anjou laïque N°148) me conduit à préciser ma pensée et à la partager avec vous, espérant lancer une discussion au sujet de la place des artistes dans la société.

Une société est une organisation dans laquelle se rejoignent plusieurs impératifs. Tout d'abord pour vivre ensemble il est nécessaire de mettre en place des règles acceptées par tous, et de trouver un équilibre entre le groupe et la liberté individuelle. Une société doit aussi veiller à l'éducation et la santé de ses citoyens ainsi qu'assurer leur sécurité. Ces principes de base ne sont pas suffisants, il faut y ajouter un liant pour que ça fonctionne. Certains pensent que l'idée de Nation est la solution mais ce point de vue limite sérieusement la force d'une société en la fondant dans le passé et ce qui a déjà été mis en commun. La tradition est une des composantes d'une société

mais c'est par définition un chemin figé sans grande possibilité d'évolution.

Le peuple, la Nation, les frontières, les traditions ne définissent pas une culture mais un pays. La culture est par nature internationale, transfrontalière. On lit, on peint, on fait de la musique dans tous les pays et ce sont des vecteurs de connaissances et développement plus important que les exportations ou importations de marchandises.

Notre époque semble avoir perdu de vue que la culture n'est pas une marchandise. Nous pouvons la consommer comme telle, en grande quantité mais son but n'est pas là. La culture permet des émotions plus profondes et pose normalement les questions essentielles. Elle n'est pas qu'un loisir pour personnes en mal d'imagination ou un placement financier. Se cultiver est du devoir de chacun et la société est garante de la bonne santé intellectuelle de sa po-

pulation.

L'artiste est un médiateur, témoin du présent et prospecteur de l'avenir. Il écrit, il peint pour lui mais partage avec les autres son expérience. Il fréquente l'imaginaire et l'inconnu, ramène des œuvres que la tradition n'a pas découvertes. Il permet à la société d'évoluer, d'utiliser son énergie pour se consolider et témoigner de sa vitalité. L'artiste ne milite pas, il n'est à la solde d'aucun. Il propose son expérience. L'artiste est un passeur, il prend la main de qui lui fait confiance pour franchir un gué aventureux afin de lui révéler ce qui pourra enrichir sa pensée.

*J. E.*

# Pour une Sécurité sociale de l'alimentation (SSA)

## La SSA, c'est quoi ?

Un dispositif qui s'inspire du principe de la Sécurité sociale tout court : « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », appliqué au besoin de se nourrir. En termes concrets : il s'agit de mettre à disposition de chaque ménage une somme mensuelle proportionnelle au nombre de personnes qui le composent, somme qui ne pourra être dépensée qu'auprès de distributeurs d'alimentation conventionnés. Il s'agit donc de répondre, à court terme, à un double besoin : d'une part celui d'assurer à tous les habitants une alimentation suffisante et de qualité (et mettre fin à l'aide alimentaire, stigmatisante et fournissant des produits de piètre qualité), d'autre part celui de reconnaître à leur juste valeur l'utilité et la qualification de tous les agriculteurs.

## La SSA, pourquoi ?

Parce que l'alimentation et l'agriculture font partie des victimes de la loi du profit maximum au service des actionnaires, appliquée avec zèle par les grands groupes de l'agrobusiness et certaines banques... et parce que l'histoire de nos sociétés modernes nous montre que cette loi du profit peut être abolie par un système de socialisation des richesses ! D'un côté, et notamment chez les ménages les plus précaires, la sous-alimentation côtoie l'obésité, le

concrets qui s'ensuivent font moins aisément consensus.

Du côté de la création d'une prestation alimentaire tout d'abord : matérialisée par une carte vitale créditée de 150 euros par mois et par personne, elle permettra de se procurer des produits sains, locaux et



de saison. Un rapide calcul nous mène à 120 milliards par an, sans compter les coûts de gestion du système. Cela fait beaucoup, certes, mais moins que les différents types d'aides publiques aux entreprises (crédits d'impôt, exonérations de cotisations, subventions, etc.), évaluées à au moins 150 milliards d'euros par an par la CGT. Une grande partie de ces efforts financiers sert essentiellement à maintenir les profits des grandes entreprises, et peut donc être réorientée vers des mesures utiles.

Du côté du conventionnement des producteurs et des distributeurs d'alimentation ensuite : pas question de donner un chèque aux ménages qui leur permettrait d'acheter n'importe quelle malbouffe auprès de n'importe quel exploitateur ! La carte vitale alimentation ne sera utilisable que dans les magasins de petits producteurs, les marchés locaux, les rayons produits locaux des supermarchés. Tous ces acteurs devront, comme pour la médecine de ville aujourd'hui, respecter certains critères précis, fondés sur le respect de l'environnement, la protection sociale et juridique de leurs salariés, l'indépendance vis-à-vis des grands groupes agro-alimentaires (coopératives agricoles géantes, grande distribution) et vis-à-vis des grandes banques capitalistes.

## La SSA, qui ?

Des assemblées constituées de producteurs, de distributeurs, de consommateurs, d'élus, de citoyens tirés au sort, peuvent débattre des modes de conventionnement et donc faire de la souveraineté alimentaire le fruit d'une souveraineté populaire... Et les agriculteurs pourront choisir entre rester indépendants avec un prix rémunérateur et des volumes garantis, et devenir salariés de la caisse, titulaires d'un salaire à la qualification personnelle.

## La SSA, où et quand ?

Actuellement, des expérimentations fleurissent sur notre territoire national, et à l'étranger. Le problème réside dans leur faible étendue géographique et économique : privées d'un système de cotisation généralisée, elles ne peuvent que toucher des populations numériquement faibles pour des montants faibles également. Rappelons-le : la robustesse de notre protection sociale, dont nous mesurons aujourd'hui encore tous les bénéfices, n'a pu advenir que grâce à un système de cotisations calculées sur un taux unique, assises sur tous les salaires et versées à une caisse unique gérée démocratiquement par les intéressés... principes mis en œuvre par Ambroise Croizat en 1946. Naturellement, la hausse des cotisations, à l'échelle du pays tout entier, qui servira à financer cette nouvelle branche de la Sécu, nécessitera l'éta-



Ambroise Croizat

blissement d'un rapport de force bien plus favorable qu'actuellement aux travailleurs, outre l'indispensable déplacement intellectuel qu'implique l'idée de socialiser des ressources supplémentaires. Cela dit, l'effort intellectuel en question ne consistera qu'à restaurer l'esprit et la lettre des Jours Heureux de l'après-guerre, bien malmenés depuis les années 1980.

Les citoyens, producteurs et consommateurs de produits alimentaires qui ne sont pas candidats au suicide collectif peuvent opposer à la logique mortifère du profit maximum le rétablissement de logiques collectives et démocratiques... Tout dépend de nous, aujourd'hui !

*Ludovic Mézey*



diabète et autres calamités évitables. De l'autre, les agriculteurs, étranglés par des crédits assommants et soumis à des prix de vente instables, se voient contraints d'user de méthodes de culture désastreuses pour la biodiversité et pour leur propre santé, et n'ont d'autre choix que d'étendre sans cesse leur exploitation en absorbant les plus petites, au détriment de l'emploi agricole et de la disponibilité des terres.

## La SSA, comment ?

C'est bien là toute la difficulté : si le constat factuel ci-dessus est facilement partageable, les prises de décision et les actions

# Anjou, Vins et Biodynamie

**Après avoir côtoyé le mouvement occulte de la Théosophie, et s'être initié à la magie sexuelle, Rudolf Steiner fonda en 1912 son propre groupe d'étude de l'homme : l'Anthroposophie.**

Dans un jugement récent, il y est présenté de la façon suivante : « *L'anthroposophie est une pensée et un mode de vie issus de la pensée originale de Rudolf STEINER (1861-1925), polygraphe autrichien, mêlant des croyances tirées de religions dites « traditionnelles » et de mouvements ésotériques, reposant sur l'idée que l'individu peut accéder, par la pratique de la méditation et le développement de facultés de clairvoyance, à un état supérieur de conscience permettant d'entrevoir la vérité essentielle des choses.* »

## L'Anthroposophie, un projet sociétal

« *État supérieur de conscience* », « *vérité essentielle des choses* », on s'approche de croyances inconditionnelles. En 1910, Rudolph Steiner donna une série de conférences à Oslo présentant sa théorie des « *âmes populaires* » ou « *âmes nationales* », où il voue une admiration sans faille à « *Cette cinquième race racine supérieure [qu'est] naturellement la race « aryenne* » »<sup>1</sup>.



L'universitaire Peter Staudenmaier, dans son livre « *Anthroposophie & Écofascisme* », détaille les liens qui vont se créer entre ce mouvement et les doctrines nazies et fascistes<sup>2</sup>. Il y aborde aussi « *l'infiltration* » d'une pensée ésotérique dans les milieux dits alternatifs, écologistes ou anarchistes.

Dans son récent ouvrage « *Les êtres de la vigne* », Jean Foyer, aborde la composante agricole de l'Anthroposophie, la Biodynamie, en Anjou. Il revient également sur la dimension antisystème de la pratique. On peut-y lire « *la biodynamie permet de décrire la défiance vis-à-vis des institutions en général et de l'État en particulier et la volonté de pratiquer l'art de ne pas être gouverné. Ensuite, certaines dimensions ésotériques de la biodynamie favorisent une culture du texte caché et des pratiques qui l'accompagne. L'infra politique de la biodynamie suppose en effet un jeu complexe de mises en visibilité, et de résistances à la mise en lisibilité des institutions étatiques.* »

Les croyances cousines que sont l'Anthroposophie et le *New Age*, affirment progressivement leur présence en Anjou. Ainsi, la liste *L'Écologie au Centre* du politicien et occultiste niçois, Jean-Marc Governatori, connu depuis 2007 pour régulièrement animer des listes électorales représentant ces croyances, a obtenu aux élections européennes de juin 2024, 1,65 % des voix du Maine-et-Loire, soit, même si cela demeure marginal, son plus haut score en métropole<sup>3</sup>.

Cette pensée rouge-brun est d'autant plus problématique que la nébuleuse anthroposophique aspire à un modèle de société,

vement de l'agriculture biodynamique, la banque de la Nouvelle Économie Fraternelle (la NEF), cultivant aussi des liens étroits avec des réseaux de distribution comme les *Associations pour le Maintien de l'Agriculture Paysanne* (AMAP), les Biocoop ou les magasins Nature et Découvertes, par exemple. Le tout doté d'un impressionnant pactole avec 18 milliards d'euros gérés par leurs banques Triodos, GLS et la NEF<sup>4</sup>.

En 1999, dans leur Rapport d'enquête sur « *la situation financière, patrimoniale et fiscale des sectes* » les députés français consacraient d'ailleurs de nombreuses pages à ce mouvement controversé.

Souvent les mouvements ésotériques reposent sur un fonctionnement pyramidal avec à son sommet un responsable unique, mais concernant l'Anthroposophie, l'approche est sensiblement différente. Ainsi le groupe, que certains qualifient de sectaire, fonctionne par cercles concentriques. Le cœur du système français, comprend selon les données de la *Mission Interministérielle de Vigilance et de Luttres contre les Dérives Sectaires* quelques milliers d'adeptes, qui animent et développent leur mouvement. S'ensuivent des cercles de plus en plus distants, allant des enseignants des écoles Steiner, des viticulteurs en Biodynamie, jusqu'aux mouvements écologistes et aux acheteurs de produits issus de cette approche. Il n'est bien sûr plus question alors d'adeptes, comme cela est le cas pour le noyau central, mais de sympathisants, voire de partages d'idéaux personnels souvent liés à l'écologie, et bien peu connaîtront Rudolf Steiner, et moins encore auront lu ses ouvrages. Le mouvement se développe ainsi, de façon fort discrète, par diffusion et imprégnation sociétale, créant de véritables engouements pour certaines idées, ou modes lancées par le premier cercle, qui lui poursuit bien un objectif des plus questionnable.

## Agriculture biologique versus agriculture biodynamique

Il convient de bien distinguer l'agriculture biologique, heureusement majoritaire, de l'agriculture biodynamique. Cette dernière se caractérisant par l'adhésion aux croyances du mage Rudolf Steiner, et par l'emploi de préparations reposant sur des principes occultes, dont la prise en considération de l'influence supposée des planètes sur la vigne.

Néanmoins d'aucuns aiment à entretenir une certaine confusion, c'est ainsi que la

Biodynamie s'est associée au *Groupement des agriculteurs biologiques en Anjou*, conduisant à l'ajout d'un second « B » dans leur sigle pour « *Biodynamiques* » : *GABB Anjou*. Cela pose problème puisque tous les marchés bio et AMAP du 49 s'approvisionnent auprès du GABB Anjou, facilitant ainsi la vente des produits issus de la nébuleuse anthroposophe.

En 2021, la France comptait un total de près de 1 000 fermes biodynamiques. Parmi elles, 602 étaient des adhérents certifiés en Biodynamie par les structures de labellisation anthroposophe Demeter ou Biodyvin, dont 381 viticulteurs, 126 autres producteurs et 95 transformateurs du secteur agro-alimentaire<sup>5</sup>.

### Comment devient-on agriculteur en Biodynamie ?

Cela reste assez flou, mais récemment L'Express révélait que le Centre de formation professionnelle et de promotion agricole (CFPPA) de Segré, annexe du Lycée Le Fresne d'Angers, propose depuis 10 ans des formations en Biodynamie. Segré n'est cependant pas un cas totalement isolé, puisqu'un second CFPPA propose un cursus similaire à Obernay en Alsace, avec des filières courtes, mais aussi des formations de deux ans pour obtenir un brevet professionnel de responsable d'entreprise agricole (BPREA). Dans la liste des intervenants pour ces deux formations : René Becker, l'ancien secrétaire général de la Société anthroposopique en France, ou Jean-Michel Florin, codirecteur de la section agriculture du Goetheanum, siège de la Société anthroposopique universelle. Ce dernier est aussi coordinateur du *Mouvement de l'agriculture biodynamique* (MABD), un organisme qui chapeaute les BPREA de Segré et d'Obernay.

À Segré, ce cursus, qui accueille chaque année environ 18 élèves, bénéficie de fonds publics : entre 10 000 et 13 000 euros par étudiant, auxquels s'ajoute une rémunération mensuelle de 600 euros, versés par la région Pays de la Loire, le Fonds social européen et Pôle emploi. Notons qu'il s'agit de formations dispensées par le secteur public pour enseigner des principes occultes, comme en témoigne un élève qui a « *découvert l'influence des forces cosmiques et de la Lune sur le développement des plantes, ou encore l'importance d'enfouir en hiver une corne de vache remplie de bouse pour emmagasiner "les forces de la vie et de l'astral"* ». Concepts jamais démontrés scientifiquement, sortis de l'imagination du maître-à-penser Rudolf Steiner.

Au cours de son brevet, le jeune homme a aussi rencontré des agriculteurs en Biodynamie travaillant avec des "êtres élémentaires" (gnomes, ondines, sylphes et salamandres) invisibles à l'œil nu, dont

l'existence a été avancée par Steiner en 1907...

Certains viticulteurs font aussi usage de préparations censées redynamiser les sols obtenus à partir d'achillée macérée dans des vessies de cerf, de camomilles dans des intestins de vaches, ou encore d'écorce de chêne infusée dans des crânes d'animaux domestiques<sup>6</sup>.

Notons que l'Université d'Angers propose depuis peu des cours de Biodynamie en Licence « *Gestion de la Santé des plantes* » de la Faculté des Sciences<sup>7</sup>, de même avec le master de « *Management sectoriel* » de la Faculté de tourisme<sup>8</sup>. Parallèlement, des milliers de scientifiques tirent la sonnette d'alarme sur l'infiltration de l'INRAE et du CNRS, par la pensée magique de Rudolf Steiner et l'Anthroposophie<sup>9</sup>.



Rudolf Steiner (1861 - 1925)

### L'Anjou et la viticulture biodynamique

Si l'Anjou n'est pas la région d'origine de la Biodynamie en France, elle a joué un rôle important dans sa diffusion nationale, avec l'implication notamment de trois vignerons : François Bouchet dès les années soixante, Nicolas Joly à partir de 1970, puis avec l'arrivée du marseillais Mark Angeli dans les années quatre-vingt-dix.

Dans son livre « *Biodynamic Wine Demystified* », N. Joly décrit les nombreuses influences mystiques de cette pratique sur la vigne via des forces terrestres, solaires, lunaires, tout comme celles du cosmos, les lois de l'harmonie, l'électro-tellurisme, etc. Expliquant que « *le seul but de ce livre est de forger un lien entre un savoir existant depuis la nuit des temps, profond et infiniment disponible, mais non compris, et une science qui, tout en sachant presque tout, ne comprend pourtant presque rien* » (sic).

### Les vins élevés en biodynamie sont-ils pour autant meilleurs ?

Non, des études de dégustation réalisées en aveugle montrent que cette pratique n'apporte aucun plus, si ce n'est un prix de vente qui lui, effectivement, est « plus ».

Un plus financier certain aussi pour la nébuleuse anthroposopique, car pour bénéficier du label officiel en Biodynamie et de ses réseaux de distribution ou de ses salons des vins (*Salon des vins Demeter*, *Levée de la Loire*, *Angers Loire Tasting*, *Saumur So Bio*, etc.), il faut mettre la main à la poche et contribuer aux sociétés Demeter et Biodyvin qui délivrent « l'appellation », en leur reversant des dividendes indexés sur la production du domaine. Notons que nombre de prestigieux domaines, comme le *Domaine de la Romanée Conti* en Bourgogne, le *Cheval Blanc* dans le Bordelais et beaucoup d'autres encore, ont basculé vers les forces telluriques, rapportant des sommes rondellettes à la galaxie ésotérique.

### Les viticulteurs en Biodynamie sont-ils tous bercés d'irrationnel ?

Bien qu'étant environ une cinquantaine de viticulteurs pratiquant le Biodynamie en Anjou, seuls trente d'entre eux reversent aujourd'hui une dîme à Biodyvin ou Demeter<sup>10</sup>.

Parmi eux, beaucoup sont en réalité intéressés par l'approche commerciale que confère la mode du vin biodynamique, avec ses circuits de distribution valorisants. En réalité, seuls 8-10 vignerons angevins seraient réellement convaincus par le bénéfice des forces telluriques, des sylphides, ou de l'écorce de chêne macérée dans des crânes, sur le « bien-être » de leur exploitation.

Cependant cela n'enlève rien à la question de fond qui est l'apport en bénéfice d'image et financier de la Biodynamie à une organisation problématique. Imaginerait-on cultiver ses vignes selon les concepts de Ron Hubbard, et aller acheter et boire du vin qui serait estampillé Scientologie ? Probablement non. Chacun doit peut-être se poser la question en ces termes ?

*Arnolphe*

1 - <https://archive.is/sYbn0>

2 - <https://brill.com/display/title/24927>

3 - Résultats complets du 9 juin 2024, Ouest-France, 10 juin 2024

4 - <https://archive.ph/MNzVe>

5 - [https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/RMT\\_SPYCE/Resumes\\_colloque\\_RMT\\_SPICEE\\_2024\\_fusionnes\\_compressed.pdf](https://idele.fr/fileadmin/medias/Documents/RMT_SPYCE/Resumes_colloque_RMT_SPICEE_2024_fusionnes_compressed.pdf)

6 - <https://archive.ph/cDvFB>

7 - [https://formations.univ-angers.fr/odf/\\_plugin-attachment/subprogram-lp-parcours-gestion-de-la-sante-des-plantes/LP\\_GSP\\_2024-2025\\_A4.pdf?download=true](https://formations.univ-angers.fr/odf/_plugin-attachment/subprogram-lp-parcours-gestion-de-la-sante-des-plantes/LP_GSP_2024-2025_A4.pdf?download=true)

8 - <https://archive.ph/vFkKZ>

9 - <https://archive.ph/U85ki>

10 - <https://archive.ph/vrws2>

# Super-héritages : le jackpot fiscal pour les ultra-riches

**L**a taxation des héritages est la plus méconnue de toute la fiscalité.

**Le système est très inégalitaire compte tenu les nombreuses niches fiscales accessibles aux seules familles richement dotées.**

Un nombre non négligeable de foyers est concerné, ainsi on a compté en 2021 374 034 déclarations de successions.

Sur ce total 240 309 ont été sans paiement de droits soit 64 % et 133 725 avec paiement de droits.

Selon un rapport du 27/09/2023 d'une mission d'information de l'Assemblée nationale sur la fiscalité du patrimoine, 92 % de la masse du patrimoine brut est détenue par la moitié de la mieux dotée des ménages.

Plus en détail : les 5 % les mieux dotés détiennent 1/3 des avoirs patrimoniaux.

Les 1 % les mieux dotés, 15 % du patrimoine brut.

L'héritage moyen des 0,1 % plus gros héritiers représente 180 fois l'héritage médian. Contrairement à ce que pense une majorité de français, il n'y a pas un seul taux de taxation mais 7 taux progressifs de 5 %, 10, 15, 20, 30, 40 et 45 %.

Le taux à 45 % concerne les patrimoines de plus de 1 800 000 euros. À noter que ce taux ne s'applique que sur la fraction de patrimoine supérieure à 1 800 000 euros. Ce barème ne s'applique qu'aux transmissions directes parents/enfants.

Les taux sont très sensiblement plus élevés dans d'autres configurations : transmission frère/sœur 45 %, oncle/neveu 55 %, arrière-petits-enfants 55 %, personnes non parentes 60 %

Ce barème très différencié au profit de la cellule familiale classique correspond à une période où le mariage était une pratique ultra-majoritaire, ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui.

Selon différentes études, il apparaît que nous allons assister à ce qui est nommé la « grande transmission ».

En effet, la moitié des 50 milliardaires français a désormais plus de 70 ans.

À eux seuls ces 25 milliardaires vont transmettre à leur super-héritier plus de 460 milliards d'euros au cours de la prochaine période.

Selon une note de la fondation Jean Jaurès « *si nous ne faisons rien, cette grande transmission risque de rétablir une société dans laquelle la fortune héritée surdétermine la position sociale des individus, une société dans laquelle le poids des dynasties*

*patrimoniales l'emporte sur les résultats de l'effort et du travail.* »

« Si nous ne faisons rien », c'est-à-dire si nous ne réformons pas profondément l'actuel système de taxation.

Et cela ne sera pas facile du fait d'une hostilité marquée de la population.

Selon une enquête du CREDOC de juin 2017 87 % des sondés approuvent l'affirmation selon laquelle « l'impôt sur l'héritage devrait diminuer car il faut permettre aux parents de transmettre le plus de patrimoine possible à leurs enfants ».

Seuls 9 % estiment que « l'impôt sur l'héritage devrait augmenter, car les héritages entretiennent les inégalités sociales ».



Les minoritaires ont à moitié raison car les héritages non seulement entretiennent les inégalités sociales mais amplifient celles-ci notamment pour les plus gros héritages grâce à de nombreuses dispositions que seuls les très fortunés peuvent mettre en œuvre comme on va le voir.

## Comment transmettre un million d'euros...sans payer d'impôts

On prendra l'exemple d'une famille très fortunée composée des parents et de deux enfants.

Une réduction forfaitaire de l'impôt de 100 000 euros pour chacun des parents au profit des enfants soit un total de 400 000 euros (père 100 000, mère 100 000 soit 200 000 pour chaque enfant.)

Le système de donation permet de donner 132 000 euros à chacun de ses deux enfants tous les 15 ans.

Les deux parents peuvent donner deux fois 132 000 euros à chaque enfant ce qui fait un total de 528 000 euros exonérés d'impôts.

On arrive à ce stade à un total de 928 000 euros.

Ajoutons ce qui est appelé les « présents d'usage », sur la base d'un revenu de 100 000 euros par an, il est possible de

donner 2 500 euros deux fois par an, soit sur 10 ans 100 000 euros.

Sur les montants souscrits au titre de l'assurance-vie existe un abattement de 150 000 euros par enfant soit 300 000 euros au total. Nous voilà donc à un total de 1,3 million d'euros transmis sans aucun droit de succession.

Cerise sur le gâteau : si cette famille habite dans un château, un manoir, un hôtel particulier qui figure à l'inventaire des monuments historiques, ce bâtiment peut être donné aux enfants sans devoir aucuns droits de succession.

Revient ici en mémoire l'apostrophe dans le mariage de Figaro de Beaumarchais : « *Qu'avez-vous fait pour tant de bien ? Vous vous êtes donné la peine de naître, et rien de plus.* ».

## Une urgente réforme

Rendre le système de taxation plus juste est une nécessité évidente y compris dans la perspective de la « grande transmission », Il faudrait réduire l'ampleur des abattements existants.

Nécessité ensuite de modifier la fiscalité de l'assurance-vie avec en contrepartie, on pourrait réduire les taux s'appliquant aux petits héritages et augmenter ceux qui portent sur les grandes fortunes.

Enfin, il faudrait revoir la notion de lien familial entre le défunt et les héritiers. Pour éviter que le concubin soit taxé comme s'il était étranger à la famille, On pourrait par exemple laisser le choix de désigner certaines personnes comme « proches » lui permettant d'être taxé à un taux moindre qu'aujourd'hui.

De nombreux projets de loi visant à réformer l'actuel système ont été examinés au parlement et systématiquement rejetés.

Résultat cumulé de l'origine sociale de bon nombre d'élus - notamment au Sénat - et de l'absence de pression populaire.

*Jean-Louis Gregoire*

## Les données chiffrées du présent article ont été puisées dans les documents suivants :

Rapport d'information déposé par la commission des finances de l'Assemblée nationale des travaux d'une mission d'information relative à la fiscalité du patrimoine du 25/09/2023.

Analyse de l'observatoire des inégalités publiée le 09/01/2022.

Note de la fondation Jean-Jaurès du 27/11/2024. Rapport de l'ONG Oxfam France publié le 17/09/2024

Enquête CREDOC de juin 2017

# Un avis sans nuances sur les communes nouvelles

**L**a création des communes nouvelles fut une fausse bonne idée avec ses prosélytes décervelés fascinés par de soi-disant experts, parés de titres ronflants, grassement payés, et qui vinrent étaler leur science devant des aréopages incompetents.

Bizarrement, le Maine-et-Loire fut l'un des départements le plus touché par le vilain bacille avec la Manche et le Calvados. Trois personnages en furent cause :

- Un préfet soucieux de plaire à son ministre.
- Un maire influent de l'est du département du Maine-et-Loire.
- Un consultant habile dans l'art de l'hypnotisme.

Alors que les dégâts ne touchèrent que 4,94 % des communes françaises, ces trois-là ont réussi à bouleverser le paysage municipal du Maine-et-Loire. Les villages atteints par le mal sont désormais englués dans des lourdeurs administratives qui ont provoqué le quasi-doublement des anciennes masses salariales.

Bien heureusement pour de nombreux autres départements, après le pic de créations de 2019, l'engouement localisé qui a provoqué la destruction des communes his-

six en ont créé moins de 5.

Certaines communes, comme Morannes, ont essayé de quitter leurs néfastes conglomérats. Mais, pour cela, il faut un avis positif d'un conseil départemental présidé, je vous le donne en mille, par le deuxième personnage cité ci-dessus. On ne saurait mieux verrouiller le piège.

Certes, les influenceurs qui prônèrent les regroupements et qui ont tiré les marrons



Eglise de Brissarthe

du feu seraient malvenus aujourd'hui de regretter leurs actions passées. La main sur le cœur, ils clament leurs certitudes.

Grand bien leur fasse ! Mais les habitants de ma commune, par exemple, se demandent encore aujourd'hui quelle mouche a piqué leurs édiles. Maire de Brissarthe en 2019, j'ai lutté vainement contre la majorité des

ne pas dire vassale d'une commune moins peuplée où se situent les services administratifs communs.

On pourra me juger sans nuances mais peu me chaut ! Ce sont les nuances qui nous ont



Mairie de Champigné

amenés là où nous en sommes. Autrefois, à Brissarthe, nous étions 16 conseillers municipaux attentifs aux besoins des habitants, accessibles, réactifs. Aujourd'hui, les investissements sont votés par 43 conseillers pour huit communes déléguées. Faites le calcul ! Votés mais non exécutés car, selon la gouvernance, un administratif fait encore défaut pour rédiger les appels d'offres et suivre les marchés. Il fait défaut depuis plusieurs années et semble difficile à recruter. Fin 2024, il faudra sans doute reporter certains crédits d'investissement, comme fin 2023 et fin 2022 ! Comment faisons-nous avant la commune nouvelle pour passer des marchés ? Mystère ! Mais nous avons pourtant lancé des travaux conséquents !

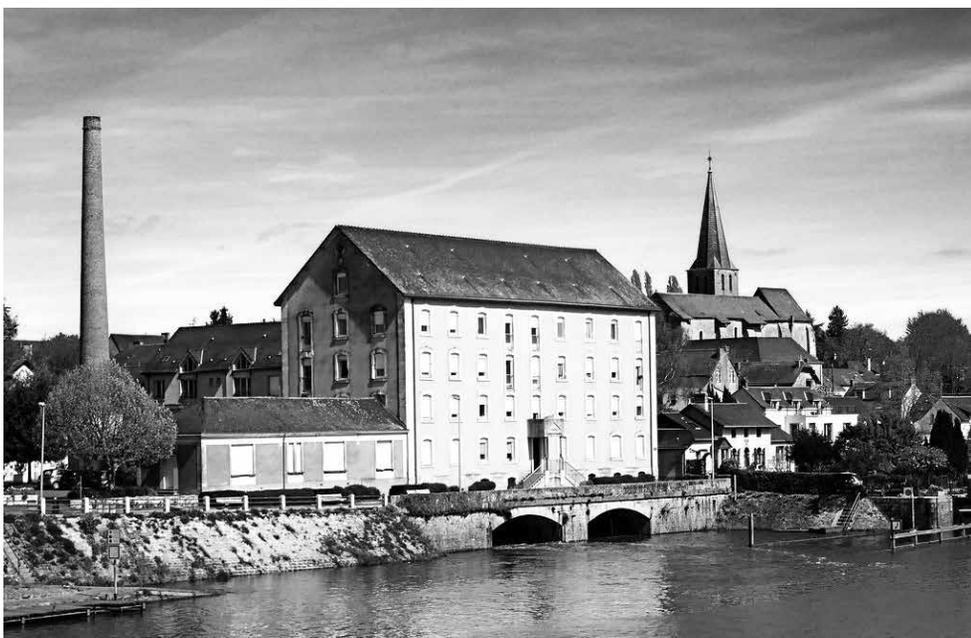
Je conseille la lecture du rapport de l'Inspection Générale de l'Administration publié en juillet 2022 dans l'indifférence générale. Pourtant son titre est éloquent : les communes nouvelles : un bilan décevant, des perspectives incertaines ! Il serait temps d'en prendre conscience ! On y trouve des constats tels que : « La création d'une commune nouvelle ne génère pas, en elle-même, une amélioration de l'efficacité de l'action publique locale. » Fermez le ban !

**Alain BOURRIER**

*Ancien maire de Brissarthe*

*Conseiller municipal des Hauts d'Anjou*

*Conseiller communautaire de la CCVHA*



Châteauneuf sur Sarthe

toriques est éteint. Les élus qui n'ont pas cédé aux trompettes préfectorales et aux gesticulations partisans se gardent bien de remettre le couvert, trop contents d'avoir échappé à l'épidémie. Onze départements comme le Var, le Lot-et-Garonne, les Pyrénées Orientales, les Hauts-de-Seine n'ont pas créé de communes nouvelles. Trente-

élus de mon conseil municipal qui ont cédé aux pressions extérieures. Ma belle commune millénaire est devenue, du jour au lendemain, un quartier de Champigné avec cinq autres petites bourgades. Plus incroyable encore, Châteauneuf-sur-Sarthe a rejoint les Hauts d'Anjou un an plus tard devenant ainsi la mairie déléguée pour

## Petite histoire du nom de famille

**L**a Toussaint par tradition, même pour les incroyants, reste pour beaucoup d'entre nous le moment privilégié d'un passage au cimetière. Devant les tombes, la diversité des noms de famille interroge et invite à réfléchir sur leur origine.

Pendant longtemps, l'usage désignait une personne par un nom unique. Sous l'influence du christianisme, il s'agit du nom de baptême, un saint biblique, un saint local ou un saint plus particulièrement vénéré dans la famille. Le choix était limité. Avec l'expansion démographique beaucoup de personnes portèrent le même nom. La nécessité de bien les différencier s'imposa progressivement. Ne serait-ce que pour des raisons prosaïquement fiscales, personne ne doit échapper à l'impôt. Ou pour attribuer sans erreur la propriété d'un champ. Ou connaître sans risque de se tromper l'héritier légitime d'un bien. L'évolution des besoins entraînera l'apparition de l'état civil. D'abord sous forme de registres de baptêmes et de décès tenus par le curé de la paroisse, souvent le seul de sa communauté à savoir lire et écrire. À l'époque des guerres entre protestants et catholiques



Michel Legrand, musicien, avait probablement un ancêtre de grande taille

vosre présence ou votre absence sur un registre de baptême pouvait vous sauver ou vous coûter la vie. Notons au passage que les juifs autorisés à résider en France, qui ne pouvaient figurer sur ces registres, disposaient d'un état civil qui leur était propre. De la même façon les protestants, pendant la période de l'édit de Nantes, obtinrent le droit à un état civil séparé.

Avec, à la Révolution, la création des communes, la charge de l'état civil fut transférée à leur maire. Il disposait de la possibilité de nommer un officier d'état civil, sans distinction de croyance religieuse. Premier

pas de la laïcité française. C'est encore le cas aujourd'hui.

### Formation du nom

Comme déjà indiqué le nom unique ne permettait plus de différencier clairement les personnes. Il fallut donc ajouter à ce nom unique une désignation complémentaire. Son origine est diverse. Beaucoup d'hommes pouvaient porter le prénom de *Jean*. Pour en singulariser un, précisément, on commença par le nommer *Jean fils de Martin* si son père portait le nom de Martin. Avec le temps *Jean fils de Martin* devint Monsieur *Jean Martin*. Au passage signalons que *Martin* est le nom le plus courant en France. Cet exemple vous explique aussi l'origine des nombreux patronymes formés de deux prénoms. Autre exemple ou les deux prénoms ont été accolés. *Robert fils de Pierre* deviendra avec le temps *Robespierre*. Avec le prénom *Maximilien* vous obtenez le révolutionnaire surnommé *l'Incorruptible*. La consultation rapide et non exhaustive d'un vieil annuaire téléphonique m'a permis de relever les noms de famille : *André, Bernard, Constantin, François, Georges, Hubert, Jean, Paul, Pierre, Sylvestre*. Les prénoms utilisés comme nom de famille représenteraient environ 36 % des patronymes. Cela ne signifie en aucune façon qu'un de vos ancêtres était un enfant abandonné, idée reçue courante. L'exemple initial de *Jean Martin* le montre clairement.

Parmi les autres origines les noms de localisation compteraient pour 30 %. Quelques exemples qui ne nécessitent pas d'explications complémentaires, se suffisant à eux-mêmes : *Dupont, Duval, Dubois, Delacroix*.... Des noms de métier, 18 % du total : *Boulangier, Lemarchand, Sabatier, Tisserand*... Qui traduisent un statut social ou une charge administrative : *Chevalier, Bourgeois, L'évêque, Sergent, Lemaire, Maréchal*.... Une position dans la famille : *Legendre, Beauvils, Neveu*... Enfin pour 16 % l'apparence physique ou morale, souvent des sobriquets parfois moqueurs : *Legrand* un musicien célèbre, *Leroux* le fondateur d'une fabrique de chicorée, *Boiteux* un ancien patron d'EDF, *Rey* dérivé de Roi, au choix un linguiste français ou un judoka champion olympique, *Renard*, un ex-sélectionneur de l'équipe de France féminine de foot.

N'oublions pas les noms issus de l'immigration, plus récents mais aujourd'hui aussi français que les précédents. *Benazzi*, d'origine marocaine. Avec le prénom *Abdelatif*,

joueur de l'équipe de France de rugby et maintenant vice-président de sa fédération française. Le préfixe *Ben* en arabe se traduit par *fils de*, ressemblance avec la formation des noms plus locaux. *Forni*, d'ascendance italienne. Raymond présida de l'Assemblée Nationale. *Aznavour(ian)* arménien comme *Achod Malakian* plus connu sous le nom d'Henri Verneuil cinéaste. *Beregovoy* origine russe, Pierre deviendra Premier ministre de François Mitterrand. Et je pourrai en ajouter bien d'autres comme *Charpak* Pologne, *Kouchner* Russie, *Goldman* Pologne, *Cardin* Italie, *Fernandez* Espagne avec Luis joueur de l'équipe de France de foot, joueur puis entraîneur du PSG.



### Les noms composés

Un peu de chauvinisme dans ce paragraphe. Je veux évoquer les noms composés existants couramment en Savoie. Pays de vallées coupées les unes des autres, de nombreux villages se retrouvaient avec des dizaines de famille portant le même nom. Pour les séparer on ajouta un second nom. La visite des cimetières à la Toussaint révèle l'importance du phénomène. Il peut toucher un patronyme sur trois dans certaines communes. Au passage cette visite montre aussi la présence de nombreux noms à consonance italienne, résultat d'une forte immigration au XX<sup>e</sup> siècle.

Premier exemple, à tout seigneur tout honneur, des recherches généalogiques dans des anciens registres paroissiaux attestent l'existence de mon nom depuis au moins 1666, sous la forme *Mulet dit Marquis*. Le participe passé *dit*, parfois *dict*, disparaîtra au cours du temps pour donner le nom composé actuel. La tradition familiale, confirmée par un dictionnaire des noms savoyards, veut que l'on affublât mes ancêtres d'un sobriquet ironique car ils étaient têtus comme l'animal du même nom. Les mauvaises langues disent que leurs descendants contemporains le méritent encore.

Qu'en pensez-vous ? La seconde partie, aussi surnom narquois, traduisait les multiples oppositions, y compris judiciaires, entre mes ascendants, sans doute soucieux

## Faites du sport

Une équipe de cardiologues canadiens a étudié la durée de vie de 200 athlètes ayant couru le mile, environ 1600 mètres, 4 tours de piste, en moins de 4 minutes. Ces super-athlètes vécurent en moyenne entre 5 et 9 ans de plus que ce que l'on attendait. Premier à réaliser cet exploit, le britannique Roger Bannister décède en 2018 à 88 ans. Pour les coureurs du Tour de France, une autre étude montre que leur durée de vie dépasse en moyenne de 6,3 ans celle de la population de référence. Exemple emblématique, Raphaël Geminiani cycliste professionnel dans les années 1950/1960, surnommé Le grand fusil, décède en 2024 à 99 ans. D'autres insistent plus sur une génétique favorable. Quelle que soit l'explication, une seule conclusion, si vous voulez vivre longtemps faites du sport ?

YMM

## Bayrou

Catho affirmé et revendiqué, est promu Premier ministre. N'oublions pas qu'en voulant autoriser un total subventionnement public aux investissements de l'enseignement privé, il fit manifester un million de personnes à Paris le 16 janvier 1994. À la suite de quoi, la limitation de l'aide publique à 10 % du montant total des dépenses fut maintenue. C'est encore trop ! Macron s'obstine à refuser, contre l'usage démocratique, à nommer Lucie Castets Première ministre. Choisie par la gauche en première instance, elle était pourtant légitime. Mais de la légitimité populaire, Macron s'en moque.

J P

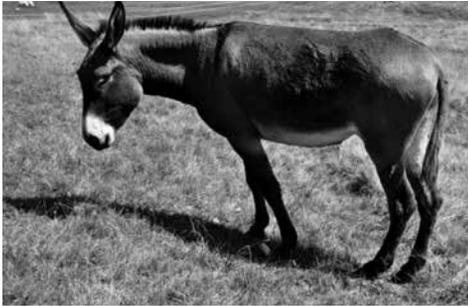
## Où il est question d'histoire

À l'image de l'ouvrage d'Howard Zinn *L'Histoire populaire de l'empire américain*, l'historien Gérard Noiriel a publié une *Histoire populaire de la France* (Édition Agone, 2018) qui a connu un grand succès de par son original traitement de l'histoire de notre pays.

Vient de sortir une version en bande dessinée de cet ouvrage sous forme de deux épais volumes (240 pages chacun). Prenant le parti de l'humour cette bande dessinée reste cependant très fidèle à l'ouvrage de G. Noiriel qui a d'ailleurs supervisé cette adaptation.

J-L G

de leur liberté et de leur indépendance, et la noblesse locale. Début de la manifestation d'une culture de gauche qui perdure encore de nos jours ? Côté maternel on trouve *La-bbé Lavigne*, première partie moqueuse et seconde partie indiquant la propriété d'une vigne. Mon grand-père maternel en possédait encore une. Si l'on remonte aux



Mulet, un animal têtu comme mes ancêtres

arrière-grands-parents on trouve pour moi deux noms composés supplémentaires. De même pour mon épouse. Entre ses parents et ses grands-parents on peut ajouter à la liste quatre autres noms composés. Quelques exemples, hors de notre famille, pour illustrer leur diversité : *Dumas Be-deau*, un ancêtre sacristain, *Perrier Rosset* un ancêtre aux cheveux roux, *Pichon Martin*, *Bellemin Noël*, des ancêtres respectivement fils de Martin et de Noël, *Thévenon Danière*, *Renaud Gout*, *Marchand Maillet*, *Buthod Garçon*, *Romanet Perroux*, *Martin Garin*, *Perrier Gustin*. Stoppons là cette énumération. On en remplirait plusieurs pages de l'Anjou Laïque si l'on voulait. Petite difficulté, souvent grande avec l'avènement de l'informatique, les formulaires administratifs ne possèdent pas toujours un nombre suffisant de cases. Et attention à l'orthographe et à ne pas confondre tiret et espace entre les deux noms. L'informatique ne tolère rien.

### Transmission du nom de famille

Pendant des siècles, la tradition, l'usage, impose de transmettre le nom du père aux enfants des couples légitimes, mariés. Qui ne vivent pas dans le péché selon le dogme chrétien ! Domination du masculin sur le féminin, probablement, mais aussi façon d'officialiser la paternité. Pour des raisons physiologiques évidentes, le doute n'existe pas pour la mère. Pour éliminer toute contestation, dans les couples mariés, la loi présuppose la paternité biologique du mari. De nos jours, avec les lois de 2002 et 2022, les enfants portent soit le nom du père, soit le nom de la mère, soit les noms des deux parents dans la limite d'un nom de famille par parent. Le choix retenu pour l'aîné des enfants décide a priori pour les cadets. Le législateur a aussi probablement tenu compte de l'appauvrissement du stock de patronymes disponibles. Les évaluations oscillent entre 300 000 et 1 400 000. En prenant une moyenne de 800 000, pour 60

000 000 d'habitants en France, cela donne environ 75 personnes qui porteraient le même nom. Justification de l'importance du choix de plusieurs prénoms pour éliminer autant que possible les confusions. Calcul très approximatif, *Martin*, le nom le plus courant est porté par 230 000 personnes suivies de *Bernard* pour 130 000. Contrairement à une idée reçue *Dupont*, orthographe la plus courante, ne vient qu'en 22<sup>e</sup> position avec 63 000 occurrence.

*M. Dupont et Mme Dubois* ont des enfants. Comment se nomment-ils, Au choix : *Dupont*, *Dubois*, *Dupont Dubois* ou *Dubois Dupont*, ce qui ouvre 4 possibilités. Compliquons un peu les choses avec des noms composés. *M. Perrier Rosset* et *Mme Pichon Martin* ont des enfants. Comment se nomment-ils ? Au choix : *Perrier Rosset*, *Pichon Martin*, *Perrier Pichon*, *Perrier Martin*, *Rosset Pichon*, *Rosset Martin*, *Pichon Perrier*, *Pichon Rosset*, *Martin Perrier*, *Martin Rosset*, 10 possibilités ouvertes. Je plains les notaires et les généalogistes des temps futurs dans leurs recherches de filiations. Et je ne pense même pas aux nombreuses familles recomposées. Dans les cas simples, une règle identique vaut pour les couples non mariés. Pour les situations plus compliquées ou si vous doutez de mes exemples, je ne suis pas un spécialiste du droit des noms de famille, adressez-vous à un juriste spécialisé.

### Pour terminer

Pour ne pas faire preuve d'un chauvinisme exagéré, rapportons une enquête de Dauphiné Libéré, quotidien régional. Le nom le plus porté en Savoie est *Blanc*. Présence de la neige ? Suivi de *Martin*, les Savoyards rentrent dans le rang. En ce qui concerne le Maine et Loire, d'après Ouest France, *Martin* vient en premier suivi de *Moreau* et *Menard*.

J'aurai aussi pu parler des noms composés ajoutant officiellement le nom de guerre dans la résistance au nom d'origine, Jacques Delmas, Chaban dans la résistance, devenu Jacques Chaban Delmas, maire de Bordeaux et Premier ministre. Ou Henri Tanguy, Rol dans la résistance, devenu Henri Rol Tanguy organisateur de la libération de Paris et signataire de la reddition des Allemands dans la capitale. Une plaque, apposée sur un immeuble proche de la gare Montparnasse, le rappelle. Enfin l'évolution des mœurs s'inscrit aussi dans l'histoire du nom. Sur les anciennes cartes d'identité figurait pour les femmes une ligne *Epouse* remplacée aujourd'hui par *Nom d'usage*. Pour mémoire, en France la possession d'une carte d'identité pour justifier de son nom n'a aucun caractère obligatoire.

Yves Mulet Marquis

# L.214 de nouveau menacée ?

L214, de son nom complet L214 *éthique et animaux*, est née en 2008. Cette association a pour objet la défense des animaux utilisés comme ressources alimentaires (viande, lait, œufs, poissons). Devenue incontournable dans la lutte contre la maltraitance animale, elle s'est fait connaître par la diffusion de vidéos chocs, difficiles à regarder, sur les conditions d'élevage, de transport et d'abattage des animaux. Récemment, elle vient de mettre à son « tableau de chasse » l'abattoir de Maurienne en publiant une vidéo qui montre les animaux être découpés



vivants. Le lieu de cette barbarie a été fermé par le préfet de Savoie.

Le nom de l'association est en référence à l'article L214 du code rural de 1976 qui mentionne pour les animaux d'élevage leur caractère d'être sensibles, c'est-à-dire leur capacité à ressentir le plaisir, la souffrance, des émotions.

En cette fin d'année 2024, L214 est confrontée à une double menace : l'exclusion, une nouvelle fois, du dispositif de réduction d'impôt auquel elle a droit en tant qu'association d'intérêt général à but non lucratif ; et la décision du conseil d'État de juger légale la surveillance des actions de défense des animaux, en particulier avec la cellule de gendarmerie Demeter.

## Article L214 : reconnaissance de l'animal comme être sensible

Ce n'est qu'en 1976, qu'est reconnue pour la première fois explicitement la qualité d'être sensible de l'animal, à travers l'article 9 de la loi du 10 juillet de cette année-là, relative à la protection de la nature : « *Tout animal étant un être sensible doit être placé par son propriétaire dans des conditions compatibles avec les impératifs biologiques de son espèce* ». À l'époque, sa portée n'est pas générale puisqu'il ne concerne que le Code rural

dont il constitue l'article L.214.

Malgré ce progrès, il faudra attendre encore la loi du 16 février 2015 « *relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures* », pour que l'animal soit enfin considéré dans le Code civil comme un « être vivant doué de sensibilité » (nouvel art. 515-14) et non plus comme un « bien meuble » (art. 528).

## L214 : protéger et défendre les animaux directement utilisés par l'homme

Le site internet de l'association est très explicite. Y sont définies les missions de L214 qui s'articulent autour de 3 axes :

- Soulever la question animale auprès des citoyens et dans le débat public.
- Faire reculer les pires pratiques d'élevage, de transport et d'abattage.
- Promouvoir l'alimentation végétale pour réduire le nombre d'animaux tués.

Les deux premiers axes recueillent, sans grand risque d'erreur, l'assentiment de toutes les personnes attentives aux questions de protection animale, et indignées par la souffrance et la maltraitance infligées aux animaux. C'est au travers de ces deux objectifs que L214 a pu fédérer un nombre important de soutiens.

## Dénoncer des pratiques, changer le regard porté aux animaux

Depuis 2008, une centaine d'enquêtes a permis de révéler les pratiques habituelles et les dysfonctionnements d'une industrie qui considère et traite les animaux comme des marchandises.

Les débuts de l'association furent hésitants, avec des procureurs qui classent sans suite plusieurs plaintes. La bascule s'opère en 2015 avec l'affaire de l'abattoir d'Alès : L214 publie les images de chevaux, de cochons et de veau agonisants. L'affaire est reprise massivement par les médias. L'année suivante, des vidéos de maltraitance animale tournées à l'abattoir du Vigan dans le Gard sont publiées. À ce moment, L214 gagne en notoriété et surtout en légitimité.

La cofondatrice de L214 Brigitte Gothière s'exprimait ainsi récemment à France Info : « *La réputation de L214 permet aujourd'hui d'attirer l'attention et d'obtenir celle des magistrats et des services de l'État. Ce sont des choses qu'on n'avait pas forcément au tout début. On montrait des images et les services vétérinaires ne nous répondaient des fois même pas. Mais on le voit aujourd'hui, les enquêtes sont prises avec plus de sérieux. D'abord au niveau des*

*abattoirs, ensuite au niveau des élevages.* » Concernant le premier axe de ses missions, grâce à ses enquêtes au sérieux reconnu, et sa stratégie de vidéos chocs tournées en caméra cachée et souvent insoutenables, le regard sur la condition animale, et la prise de conscience par une partie du public des conditions de l'exploitation de l'animal par l'homme a grandement évolué.

Quant au second axe, l'action de L214 a permis un changement dans les mentalités et les pratiques. *L'association a été à l'origine de transformations profondes chez plusieurs géants de l'industrie agroalimentaire. L'entreprise Hénaff, par exemple, qui produit des pâtés, s'est engagée à la suite d'une enquête de L214 à changer drastiquement les conditions d'élevage de ses cochons. Sur les œufs de poules élevées en cage, 150 entreprises se sont résolues à ne plus en commercialiser.* (France Info-2024).

Dans l'affaire de l'abattoir du Vigan, la vidéo de L214 avait fait l'effet d'une bombe. L'abattoir menacé de fermeture, les éleveurs ont décidé de prendre les choses en main et ont créé une coopérative. Désormais, ce sont eux, les éleveurs, qui s'occupent de l'abattage. Et l'abattoir est devenu un modèle aujourd'hui, cité en exemple par L214.



## Souffrance des animaux, souffrance des salariés

En montrant la souffrance des animaux, L214 soulève aussi les conditions de travail difficiles des salariés, en particulier dans les abattoirs. Voici ce que dit une employée d'abattoir au Royaume-Uni. (viande-info, site de L214) : « *Une compétence que l'on acquiert lorsqu'on travaille en abattoir, c'est la dissociation. On apprend à devenir indifférent à la mort et à la souffrance. Au lieu de penser aux vaches comme à*

*des êtres entiers, on les compartimente en partie du corps comestible et commercialisable. Ça ne sert pas qu'à faciliter le travail : c'est indispensable pour survivre. (Une employée d'abattoir au Royaume-Uni.)* »

Il est évident que la maltraitance inutile et la souffrance supplémentaire infligées dans certains abattoirs ajoutent à celles des hommes.

### Promotion du véganisme

Le troisième axe des missions de L214 se situe dans la promotion d'une alimentation végétale : L214 considère que le moyen ultime de respecter l'animal est de passer à un mode de vie et une alimentation végan. Selon Brigitte Gothière : Le véganisme nous place face à nos paradoxes : *on continue de consommer de la viande, du poisson ou des œufs, en ayant conscience de leurs conditions d'existence et de mort terrible.* Mais il est loin de faire l'unanimité chez les défenseurs de la cause animale.

Malgré l'intérêt qu'il suscite dans une partie de la jeunesse, le phénomène végan reste marginal : 2 à 5 % des estomacs français.

Parmi ceux à qui le mot végan donne de l'urticaire, on trouve en premier lieu les tenants de l'idée qu'une alimentation strictement végétale est une hérésie sur le plan de la santé. Il faut reconnaître qu'une personne qui fait le choix d'une alimentation végane doit avoir une connaissance approfondie de la valeur nutritive des végétaux pour parvenir à une alimentation équilibrée, en particulier en ce qui concerne les protéines. Mais c'est possible. Et là n'est pas l'essentiel.

### Oppositions à L214

L'accusation la plus sérieuse à l'encontre de L214 est de vouloir faire disparaître, en promouvant le véganisme, l'élevage, toute forme d'élevage.

Parmi les défenseurs de la cause animale, personne ne souhaite le maintien des élevages industriels ou intensifs. Or, en France, 80 % des animaux terrestres abattus en proviennent. Paul Ariès, référence parmi les penseurs de la décroissance, Jocelyne Porcher, zootechnicienne et sociologue de l'élevage, un syndicat agricole, la Confédération paysanne, revendiquent avec L 214 la disparition de cette forme d'élevage défendue par la FNSEA. Mais, contrairement à L214, ils ne veulent pas la disparition de toute forme d'élevage, qui, au passage, supprimerait une grande part de la biodiversité parmi les espèces domestiques.

Paul Ariès : *La fermeture des abattoirs que je défends, c'est le passage à un élevage respectueux des animaux, des humains et de la Terre.*

Jocelyne Porcher : *Si le système industriel est un outil mortuaire, cruel et violent, l'élevage est quant à lui un métier de la vie, avec pour objectif une existence partagée*

l'avis défavorable du gouvernement.

Comment ne pas remarquer que l'auteur de la proposition est de Bretagne, terre d'agriculteurs travailleurs et passionnés, mais



*avec les animaux, et ancrée dans la nature.* Il est dit aussi que L214 ferait le jeu des lobbies de l'alimentation végétale. Et pire, L214 serait utilisée comme d'autres associations de défense des animaux par des lobbies de la viande in vitro. L214 est ainsi pointée du doigt pour ses financements reçus d'Open Philanthropy Project, fondation qui investit dans la santé, les universités, la recherche... mais aussi dans le bien-être animal. On lui reproche sa bienveillance vis-à-vis de la viande cellulaire. Jocelyne Porcher se montre sur cette question très virulente : « Je reproche aux associations de défense du bien-être animal de ne pas soutenir l'élevage paysan et préférer les alternatives 'biotech' » Pour elle, les végans « ne sont pas des révolutionnaires mais les idiots utiles du capitalisme ».

### Dons aux associations : l'association L214 exclue du dispositif de réduction d'impôt ?

Quoi qu'il en soit, le travail de L214 pour dénoncer les maltraitances envers les animaux domestiques est indispensable.

Ce travail d'investigation est donc reconnu, mais les méthodes utilisées pour se procurer des images, déplaisent. Même les éleveurs dont les pratiques ne peuvent être mises en cause, et ils sont les plus nombreux, s'inquiètent du caractère intrusif des méthodes chocs de L214.

Très récemment, voici ce qu'a proposé le député Corentin Le Fur, député breton de la 3<sup>e</sup> circonscription des Côtes-d'Armor : *"Je propose que pas un seul euro d'argent public revienne à L214 ou des associations qui s'attaquent délibérément à nos agriculteurs, à nos éleveurs"*. Il a donc demandé la suspension de l'avantage fiscal dont bénéficient les associations "extrémistes" comme L214. Sa proposition a été adoptée à une très courte majorité - 95 contre, 97 voix pour, dont 73 du RN - en dépit de

sous l'emprise de la FNSEA alliée à de grands groupes agro-alimentaires ? (Lire *Silence dans les champs* et la BD *Les algues vertes*).

Enfin, dans une décision du 7 novembre, le Conseil d'État a considéré que la cellule de gendarmerie baptisée « Déméter », que la FNSEA reconnaît avoir été créée pour elle, est fondée à opérer un « suivi des actions de nature idéologique » des militants écologistes. « Les attaques se multiplient contre les lanceurs d'alertes et les associations qui dénoncent les dérives de l'agriculture intensive, dénoncent L214, Pollinis et Générations Futures.

Le constat est désespérant. Il est de plus en plus évident que le modèle dominant d'agriculture industrielle nous mène à la catastrophe : perte de la biodiversité, destruction des sols, pollution des eaux, déclin des pollinisateurs, dérèglements climatiques, insécurité alimentaire, disparition des agriculteurs. Pourtant, porté en particulier par des politiques de droite et extrême droite, le discours reste : préservation à tout prix, même celui d'un double langage vers les agriculteurs syndiqués FNSEA, de cette agriculture industrielle, et nuire à toute action, toute réflexion qui peut la remettre en cause.

*J Luc Veillé*

# Haro sur les artistes !

**L**a publication des propos de madame Morançais, présidente de la Région Pays de la Loire, sur les réseaux sociaux le 12 novembre 2024 a provoqué une vague de mécontentement.

Le texte est le suivant :

« La culture serait donc un monopole intouchable ? Le monopole d'associations très politisées, qui vivent d'argent public. Je suis la cible de militants qui m'accusent de vouloir arrêter les subventions régionales à leurs structures. A moi seule, je voudrais « détruire la culture » (la culture subventionnée, je précise) ... Rien que ça ! Mais je m'interroge : quelle est la pérennité d'un système qui, pour exister, est à ce point dépendant de l'argent public (y compris venant de collectivités dont les compétences légales en matière de culture sont très limitées) ; et à plus forte raison quand cet argent public n'existe plus ? Un système dont on constate, en plus, qu'il est, malgré les subventions dont il bénéficie, en crise permanente ! N'est-ce pas la preuve que notre modèle culturel doit d'urgence se réinventer ? Attention : poser la question, c'est s'exposer à l'habituel procès en « fascisme » ou, c'est à la mode actuellement, en « trumpisme »... **Mais j'assume, et cette question, je la pose clairement !**



Provocation, exaspération, on suppose que les coupes budgétaires demandées par le gouvernement ne sont pas simples à arbitrer mais de la penser la Culture comme un investissement qui doit être rentable, j'espère que les mots ont dépassé sa pensée. La confusion vient que l'on utilise le même mot pour les salades et les poireaux et pour enrichir les pensées des habitants de cette planète. Entre la culture potagère et la

Culture qui construit et structure les cerveaux humains la différence est de taille. Les procédés utilisés par les jardiniers pour faire pousser les salades : semis, éclaircissage des plants et arrosage produisent en général les résultats espérés, la culture des esprits n'est pas aussi automatique.

Dans le cadre d'un projet agricole ou entrepreneurial, on peut escompter le montant des bénéfices, un retour sur investissement. Pour l'éducation des individus, on a beau semer les bonnes graines, sélectionner les meilleurs, à la fin il y a des surprises car, contrairement aux légumes certains plants ne donnent pas ce qu'on en attendait.

Parler de Culture en ayant en tête une certaine idée des résultats, donc de mesurer les subventions en fonction du bénéfice espéré ne peut entraîner que des désillusions. La Culture échappe aux pronostics. Elle se révèle sur le temps long, ne fait pas dans le spectaculaire et n'est pas qu'une affaire d'argent. Si ça fonctionnait comme ça il suffirait de mettre le prix pour avoir du succès (ça existe, la publicité, la médiatisation sont des moteurs pour une réussite immédiate mais précaire).

Il est donc vain d'attendre des félicitations pour les efforts consentis avec l'argent public (l'argent des habitants) pour nourrir ce qui fait qu'une société est « cultivée », qu'elle génère des artistes et un public avi-

sé, qu'elle est vivante non seulement économiquement mais intellectuellement.

On entend dire que les subventions ne sont pas bien utilisées, qu'elles ne servent qu'à nourrir quelques professionnels des métiers artistiques et qu'il faudrait revoir la politique culturelle. De deux choses l'une : - Soit on décrète ce que doit être la Culture (comme cela existe dans certains états totalitaires ou lorsqu'une partie de la popu-

lation pense avoir la science infuse et défend d'abord le patrimoine culturel avant la culture en mouvement). Dans ce cas on ne soutient que les projets compatibles et on va vers la culture officielle qui, comme chacun sait est une culture qui se sclérose vite.

- Soit on laisse les artistes libres de leur choix créatif et d'assurer eux-mêmes leur subsistance. Effectivement dans ce cas il y en aura moins et ne survivront que ceux qui auront le talent et la chance de vivre de leur art, pas forcément les meilleurs mais les plus actifs. Les autres ne seront reconnus qu'après leur décès.

Entre ces deux approches il y a une voie médiane : l'Etat (les contribuables) aident la création et les créateurs sans a priori et c'est le rôle des institutions de promouvoir sans juger des projets artistiques quitte à se tromper. Pour cela il faut s'assurer le concours d'associations culturelles compétentes, interfaces entre les institutions, les artistes et le public.

L'Etat n'est-il pas en charge de l'éducation de sa population ? Cette éducation ne contient-elle pas comme principe directeur et comme finalité de construire des hommes qui pensent par eux-mêmes ? Pour qu'ils puissent s'épanouir, il faut qu'ils puissent exercer un choix et pas seulement leur fournir des solutions toutes faites. Si on compte sur les artistes devenus stars pour éduquer le reste de la population on se trompe, ils servent de modèles de réussite mais pas forcément d'exemples. La Culture a besoin d'artistes disponibles pour les autres, pour arpenter le terrain, intervenir dans les établissements scolaires, les hôpitaux etc. La Culture a besoin de défricheurs quitte à ce que certaines pistes s'épuisent tôt... pour servir éventuellement de point de départ à d'autres artistes.

La Culture et la politique font rarement bon ménage, mais quelque soit le positionnement politique des élus ils sont responsables de l'épanouissement de leurs électeurs. Pour cela il ne convient pas de fixer des objectifs de rentabilité, de performance comme dans une entreprise commerciale. Le passage d'un poète dans une classe peut déclencher vingt après une vocation d'éditeur (je le sais). Le rôle de celui qui subventionne est uniquement de contrôler que son argent a servi sous quelque forme que ce soit à la cause culturelle.

*Jacky Essirard*

# Devinettes scientifiques

*Avec les connaissances acquises au collège ou au lycée, parfois avec un simple raisonnement logique, vous pouvez répondre à la question posée. La solution dans le prochain numéro.*

## Règle de trois

En juin 2011 lors d'une interview, Luc Chatel, ministre de l'Éducation nationale sécha piteusement sur une règle de trois simpliste extraite d'un cahier d'évaluation des CM2. Feriez-vous mieux que lui ? Dix objets identiques coûtent 22 euros, combien coûtent quinze de ces objets ? Vous avez la réponse, alors compliquons un peu la question. Une machine imprime 50 Anjou Laïque en 5 minutes. En 5 minutes, combien 3 machines impriment d'exemplaires ? À peine plus dur : combien de temps mettent 5 machines pour imprimer 50 exemplaires ? Une petite dernière, combien de temps mettent 2 machines pour imprimer 500 Anjou Laïque ?

## Réponse de la devinette précédente : Densité d'un métal

Un rapide coup d'œil à la classification périodique des éléments montre que le Lithium (Li) fait partie des métaux alcalins du premier groupe de la classification périodique des éléments. Son numéro atomique, 3, indique que le noyau de son atome comporte 3 protons ce qui explique sa faible densité, 0,534 g/cm<sup>3</sup>, à peine plus que la moitié de celle de l'eau. Le lithium réagit violemment en présence d'eau et doit être conservé dans de l'huile. À l'autre extrémité de l'échelle des densités on trouve entre autres le mercure (Hg), 13,55 g/cm<sup>3</sup>, l'uranium (U), 18,95 g/cm<sup>3</sup>. Le plus dense est l'osmium (Os), 22,857 g/cm<sup>3</sup>, plus de 20 fois la densité de l'eau.

YMM

# Mots croisés de Mado.

*Solutions au prochain numéro*

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   | ■ |   |   |
| 3  |   |   |   |   |   | ■ |   |   |   | ■ |
| 4  |   | ■ |   |   |   |   |   |   |   |   |
| 5  |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |   |
| 6  |   |   |   | ■ |   |   | ■ |   |   |   |
| 7  |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |   |
| 8  |   |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |
| 9  |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |   |
| 10 |   |   |   |   | ■ |   |   |   |   |   |

## Solution mots croisés A.L. n°149

|    | A | B | C | D | E | F | G | H | I | J |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1  | O | L | Y | M | P | I | Q | U | E | S |
| 2  | R | I | E | U | R | ■ | U | R | G | E |
| 3  | E | ■ | T | R | E | T | E | A | U | ■ |
| 4  | I | R | I | S | ■ | U | S | N | E | E |
| 5  | L | U | ■ | L | A | T | I | U | M |   |
| 6  | L | A | G | N | Y | ■ | I | U | L | E |
| 7  | E | D | O | ■ | C | H | O | M | E | R |
| 8  | T | E | N | D | R | O | N | ■ | R | I |
| 9  | T | ■ | E | P | A | R | S | E | ■ | T |
| 10 | E | ■ | S | O | ■ | S | ■ | S | U | E |

## Horizontalement :

**1** Parfaits. **2** Moquer / Dieu égyptien. **3** Montagne russe / Pareil. **4** Liqueur spiritueuse. **5** note / Préparatifs **6** Point cardinal / Personnel / Moyen de transport renversé. **7** Un peu de soupe / Petite quantité. **8** Ville de Brassens / Bloquer. **9** Désert de sable / Williams. **10** Liquide nutritif / Galette de pommes de terre.

## Verticalement :

**A** (S') Améliores. **B** Vague / Souhaite. **C** (se) Bidonnera / Grande vitesse. **D** Musa / Démonstratif. **E** Orbite. **F** Démonstratif /Veste. **G** Diviser / Plante aracée dont on mange le rhizome. **H** Infertiles. **I** Brouille. **J** Possessif / Intenterai

## L'Anjou laïque N° 150

### Fondateurs :

Yvonne et Henri Dufour

### Directeur de la publication

Jack Prout

### Comité de rédaction

Arnolphe, Catherine Battreau, Jean-Paul Brachet, Jacky Essirard, Jean-Louis Grégoire, Yves Mulet-Marquis, Alain Paquereau, Jean-Luc Veillé

### Collaboration

Armelle Chaye, Dominique Delahaye, Ludovic Mézey, Pierre Michel

### Mise en page

FOL49

### Imprimerie

Ateliers Paquereau  
8 Bld Bretonnières  
49124 Saint-Barthélémy-d'Anjou

### No CPPAP 86832

ISSN 1245-0936

## Blog Anjou laïque

Des compléments d'articles,  
de nouvelles contributions

[anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)

mail : [anjoulaique@gmail.com](mailto:anjoulaique@gmail.com)



## Abonnement (1 an - 4 numéros)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Mail :

- 14 euros  
 20 € ou plus (soutien)  
à l'ordre de la FOL49

### Bon à retourner à :

FOL 49 - Anjou laïque  
14 bis avenue Marie Talet  
49100 Angers

Abonnement en ligne sur  
[anjoulaique.blogspot.com](http://anjoulaique.blogspot.com)  
rubrique "ABONNEMENT"

# Encore et encore, vive la paix !

Encore une fois, ce 11 novembre 2024, notre fédération s'est associée à l'initiative des militants du mouvement de la paix, de la Libre-Pensée, de la Ligue des Droits de l'Homme. Le mouvement LFI était aussi représenté. Jacques Lambour pour les 4 ACG (Anciens Appelés en Algérie Amis Contre la Guerre) dira avec émotion un

poème condamnant les tueries. Ukraine, Palestine... Guerres impérialistes, guerres coloniales... Rien ne peut justifier les massacres en cours. Il n'existe en France, à notre connaissance que peu de monuments dédiés à la paix. Celui de la commune de Gentioux où un écolier brandit le poing vers la pierre gravée « Maudite soit la guerre »

ferait exception. Il fut chanté avant de nous quitter la chanson de Craonne. J'en ai repris le refrain dont je connaissais les paroles, l'adressant à mes deux grands-pères qui jamais le 11 novembre ne se joignaient aux officielles cérémonies, aux trompettes guerrières.



Adieu la vie, adieu l'amour,  
Adieu toutes les femmes  
C'est bien fini, c'est pour toujours  
De cette guerre infâme  
C'est à Craonne sur le plateau  
Qu'on doit laisser sa peau  
Car nous sommes tous des condamnés  
C'est nous les sacrifiés

*Alain Paquereau*

## Que de mots pour ne (pas) dire

Les non-dits sont des mots  
Qui ne parlent pas  
Ils sont cachés derrière le mur.

Ils forment un bunker  
Auquel l'autre n'a pas accès  
Car le gardien de ce temple des non-mots  
Les a enfouis comme on cacherait un trésor  
Ou bien un secret.

Les silences ont pris la place des mots  
Ils sont les garde-fous du trop  
Ils sont les gardiens de cette forteresse  
Les mots sont alors réduits à néant.

Puis un jour, « l'Amour frappe à la porte »  
Par un mot dit, sans doute maudit  
Car il oblige à dire  
L'émotion est là !

Quelques mots doux s'insinuent  
Ils ne durent pas longtemps  
Ils ne s'éternisent pas dans le temps  
Ils ne sont le messager d'aucune promesse  
Trop difficile !

Ils apparaissent, ils disparaissent  
Ils suggèrent des métaphores  
Des rébus à décoder  
Pour ne pas se dévoiler

*Armelle*

## Benjamin Netanyahu

Ce Premier ministre d'Israël dont l'armée est en train de raser Gaza depuis plus d'un an vient d'être placé sous mandat d'arrêt et d'amener international pour crimes de guerre et crimes contre l'humanité par la Cour pénale internationale à la demande de son procureur. L'un des aspects est que les États-Unis, les meilleurs alliés d'Israël qui l'alimentent sans frein et à bon compte en armes les plus sophistiquées, les plus

destructrices, se retrouvent complices de toute évidence des dits crimes, spécialement des crimes contre l'humanité, imaginez-vous ?

Hurllements dans la classe politique américaine, démocrates et républicains une fois unis pour dénoncer le procureur et la cour de toutes les manières, les plus violentes quand ni Washington ni Tel-Aviv ne reconnaissent la CPI. Pourtant, c'est une sincère contrition

## Le mot de Max Bayard

qu'il faudrait pour tenter de sauver l'honneur de cette démocratie qui se croit dans la main de Dieu.

In God We Trust est la devise officielle des États-Unis d'Amérique depuis 1956 qui figure sur le billet vert d'un dollar. Le Dieu de la Bible judéo-chrétienne.